

# LE RÉVEIL

ÉDUCATION PUBLIQUE—RÉFORMES

ARTHUR BUIES, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR

Vol. I

MONTREAL, SAMEDI, 21 OCTOBRE 1876

No. 22

MONTREAL, 21 OCTOBRE 1876

Le *Franco-Canadien* n'est pas tendre pour le *Réveil*. Notre confrère refuse de nous prendre au sérieux; cela, nous ne pouvons l'exiger; libre à chacun de nous juger comme il l'entend, c'est son affaire. Mais où le *Franco-Canadien* pêche, c'est dans l'excès d'imagination! nous rendons hommage à ce défaut; il est si rare chez nos confrères! Nous l'aimons tout particulièrement chez le rédacteur-proprétaire du *Franco-Canadien*, qui est le type accompli du fantaisiste politique et du paysagiste égaré dans la facture des bills et des motions parlementaires. Notre ami (nous ne savons jusqu'à quel point nous pouvons l'appeler ainsi sans le compromettre) vient d'avoir une attaque sérieuse de haute *fantasia*. Voici ce qu'il dit de nous dans une des dernières éditions du *Franco*:

Le *Réveil* est un journal publié dans l'intérêt de la libre-pensée. A ce titre il a le droit d'attaquer tous ceux qui n'acceptent pas ses excentricités philosophiques pour des principes vrais, et ses opinions religieuses pour infailibles. Les disciples de cette école s'accordent le privilège particulier de condamner comme fausse et absurde toute opinion contraire à leurs prétentions. L'absolutisme le plus complet les inspire dans tous leurs actes; hors de leur manière de voir rien de vrai, rien de sensé; en un mot, la liberté de penser n'existe que pour eux.

M. Arthur Buiès, l'apôtre de cette école au Canada, est un homme de talent dont les excentricités littéraires..... et autres (c'est bien perdue, ce et autres) amusent depuis dix ans le public canadien. Tant qu'il est resté dans son rôle, on s'est contenté de rire et de passer outre; mais voici maintenant qu'il pousse ses drôleries jusqu'à poser, avec un faux sérieux, comme régénérateur de notre société canadienne! Il faut avouer qu'ici la charge devient un peu trop forte et que M. Buiès y perd ses agréments habituels.

Voyons; de quelle excentricité philosophique le *Réveil* s'est-il rendu coupable? Quand avons-nous donné nos opinions religieuses comme infailibles? Diable! ne créez pas de schisme, confrère. Nous n'avons aucune prétention à la succession de Pie IX, et nous n'avons même pas encore émis une seule opinion religieuse. Que viendrions-nous faire dans la confusion des opinions religieuses qui se disputent le monde? Nous n'avons fait que résister aux abus, aux excès d'autorité ecclésiastique, abus et excès flagrants, contre lesquels tant de monde proteste, même ouvertement aujourd'hui. A quel trait avez-vous pu distinguer que

le *Réveil* condamnait comme fausse et absurde toute opinion contraire à la sienne, que l'absolutisme nous inspirait dans tous nos actes, que, hors de notre manière de voir, il n'y avait rien de vrai, rien de sensé? N'avons-nous pas au contraire déclaré, à plusieurs reprises différentes, que nous voulions la liberté d'opinions la plus entière, et que c'est à ce titre que nous réclamions le droit d'exprimer la nôtre? Vous confondez l'expression nette, formelle, loyale, d'une opinion avec la tyrannie de cette opinion. Nous n'imposons pas, comment pourrions-nous le faire? Mais nous rejetons loin de nous les ambages et les masques; nous sommes absolu, en ce sens que notre conviction l'est, mais de là à ne pas admettre les convictions des autres, à ne pas les respecter tout en les combattant, il y a de la marge. Ce que nous combattons, c'est précisément l'absolutisme, non pas de l'idée et de la doctrine, mais l'absolutisme qui s'impose, c'est l'exclusivisme autoritaire. Et qui osera dire que cet exclusivisme de toute idée et de toute opinion libre n'est pas la loi fondamentale des ultramontains? Quand nous avons réclamé, par exemple, l'institution d'écoles communes, d'un système d'écoles vraiment nationales, avons-nous cherché à exclure le clergé de l'enseignement, d'une branche quelconque de l'enseignement? Non, mais nous en avons réclamé la légitime part des laïques, et, en cela, nous sommes allés moins loin que M. l'abbé Chandonnet qui écrit de Philadelphie des lettres qui font l'étonnement de tout le monde par leur courageuse audace. Nous avons dit, et nous répétons que dans un pays où il n'y a pas d'opinion publique, il faut en créer une, et, pour cela, il faut savoir braver bien des colères, des condamnations et des injustices. Le moyen de former une opinion, c'est d'exprimer la sienne, de la présenter sous toutes les formes, d'insister, d'appuyer, de discuter clairement, d'aborder les questions en formulant des principes, et non pas de se mettre à la remorque de toutes les peurs et de toutes les épouvantes. Les libéraux, les vrais, en ont assez de tout cela, ils croient que le pays a assez reculé pour avoir le droit d'avancer quelque peu; nous le disons hardiment parce que nous sommes l'expression de ce qu'ils pensent et de ce qu'ils veulent, et croyez bien que si cela n'était pas le cas, le *Réveil* n'aurait jamais

pu trouver les moyens de paraître, et ne serait pas soutenu comme il l'est.

En terminant, nous poserons une simple question. Croyez-vous qu'il soit possible de faire moins que ce qui a été fait depuis quelques années, à l'ombre du drapeau national? On a tout cédé, on a tout accepté, on a tout laissé au bon plaisir; et s'il s'est accompli quelques progrès dans les idées, c'est grâce à la force des choses, c'est grâce surtout à la guerre que ce sont faites entre eux les organes religieux, guerre pleine de scandales qui a plus contribué à l'édification des canadiens-français que tous les raisonnements possibles. Or, si vous avez accompli si peu, si peu dans l'ordre moral et intellectuel, votre politique a subi l'épreuve et l'expérience est concluante.

### RIEN DE PLUS VRAI

La *Montreal Gazette* de mardi dernier contient l'entrefilet suivant:

" Nos lecteurs ont vu, par l'article que nous avons traduit du *National*, que l'organe des libéraux répudie formellement M. Buies et son journal, et cela au nom du parti libéral de la province de Québec. Le *Franco-Canadien*, organe de M. le député Marchand, endosse *in toto* cette répudiation. De plus, tous les organes du parti rouge ont reproduit le mandement de l'archevêque de Québec par lequel le *Réveil* est dévoué comme anti-religieux. Ces faits démontrent à l'évidence aux conservateurs protestants du Bas-Canada combien ils auraient tort d'abandonner leurs amis, les conservateurs canadiens-français, sous prétexte que ceux-ci sont ultramontains."

C'est parfaitement exact. En fait de principes, rien ne sépare les organes conservateurs des organes nationaux. Ceux-ci prennent soin du reste de le déclarer quand ils disent qu'ils ne s'occupent que d'administration. Se réduire ainsi soi-même de son plein gré à une pareille insignifiance, c'est être bien au dessous de l'opinion qu'on prétend représenter, c'est n'avoir aucune opinion du tout en quelque matière que ce soit. Le *National* ne répudie pas seulement le *Réveil*; il se défend d'avoir une idée quelconque sur n'importe quelle question; son rôle tout entier se borne à faire caser ses amis dans les bureaux publics et à prôner les mesures administratives, les économies du gouvernement actuel. C'est lui-même qui le proclame.

Et bien! non; un tel journal ne saurait être un organe, et jamais encore on n'a été aussi loin dans l'abdication complète de toute pensée; jamais aucun journal, quel qu'il soit, ne s'est encore déclaré absolument en dehors du mouvement intellectuel, et n'être qu'un étranger au milieu des questions qui s'agissent tout autour de lui.

Quoi d'étonnant après cela à ce que le *National* trouve que le *Réveil* a des doctrines phalanstériennes! Phalanstériennes! Oh! là, là. Il est impossible de se disputer avec un mot pareil; nous sommes convaincu que jamais la *Gazette des Campagnes* n'aurait pu l'inventer. Phalanstériennes! on sent que ça écrase..... mais remettons-nous. Nos doctrines phalanstériennes consistent à avoir conservé intactes, les traditions du libé-

ralisme canadien, de ce libéralisme à qui le pays doit ce qu'il est aujourd'hui, de ce libéralisme que vous, nationaux, vous répudiez sans éprouver un seul instant de honte, et sans que vous vous aperceviez seulement que vous ne faites que vous en déclarer indignes.

Voici quelques articles du programme des libéraux de 1854, lequel programme n'était que la formule de la tradition qu'ils avaient reçue de leurs pères:

Article 13. Séparation de l'Eglise d'avec l'Etat.

Article 15. Abolition de la dîme.

Article 16. Revenus des réserves du clergé consacrés au soutien de l'éducation.

Article 23. Loi pour empêcher l'absorption des propriétés en main-morte.

Article 25. Réforme de l'éducation, en la délivrant des nombreuses entraves qui retardent son progrès. Ecoles subventionnées par l'Etat et dépouillées de tout enseignement sectaire.

Ce programme se composait de vingt-neuf articles dont plusieurs sont devenus loi aujourd'hui, et dont ceux que nous mentionnons ci-dessus le seront un jour ou l'autre. Pour nous, il semble que tout peut se réduire à l'article 25: de l'éducation dépend tout le reste. Ayons une éducation libre, des écoles communes, d'abord, puis un enseignement secondaire que le clergé ne monopolise pas, puis un enseignement supérieur sérieux, et nous aurons une opinion publique. C'est là la première des conquêtes à faire. Avec une opinion publique, on peut aborder toutes les questions, et les solutions ne se font pas attendre dans le sens du progrès et de la vérité. Apprenons à lire; tout est là.

Il y a quelques mois, un évêque de France, Mgr. Guilbert avait adressé au clergé de son diocèse une lettre pastorale sur les *Devoirs du prêtre touchant la politique*. Les journaux légitimistes qui, d'ordinaire, relèvent ces sortes de documents et en font grand bruit, étaient restés absolument muets sur celui-ci, de sorte que la presse profane n'en avait pas eu connaissance la lettre pastorale, du reste, ayant paru dans le *Journal des Villes et des Campagnes*, c'était comme si un mandement de l'Archevêque de Québec apparaissait uniquement dans l'*Union des Cantons de l'Est*.

Cependant, ne voilà-t-il pas que le *Times* de Londres, inspiré on ne sait comment, s'avise de reproduire des passages de cette lettre qui, probablement, serait restée ignorée, parce qu'elle est conciliante, juste, animée d'un bon esprit chrétien, et surtout parce qu'elle répudie, sans le dire, le catholicisme guerroyeur, plein de passions, haineux, qui distingue le parti clérical. Nous reproduisons un court fragment de cette lettre qui servira de leçon et d'exemple. On remarquera que ce que Mgr. Guilbert dit du trône en France s'applique aisément à la politique au Canada: la relation étant la même, les effets sont identiques. Que l'autel soit soudé à un trône ou à un parti politique, il doit en suivre les destinées, être ébranlé par les mêmes secousses, partager les mêmes coups et prendre sa part de responsabilité de tous les actes commis de concert. Prétendre s'unir à un parti et frapper ses adversaires d'estoc et de taille

en réclamant pour soi toutes les immunités, en refusant à ceux que l'on frappe le droit de rendre les coups sous prétexte qu'ils attaquent la religion même, c'est s'arroger une prérogative tellement monstrueuse que la conscience d'aucun homme jouissant de sa raison ne saurait la reconnaître. Il est impossible de trop appuyer là-dessus afin que tout le monde saisisse bien la différence et se convainque enfin que le *Réveil*, dans l'attitude qu'il a prise, ne fait qu'acte de résistance et non pas acte d'agression.

Ci-suit un fragment de la lettre pastorale de Mgr-Guilbert, celui qui est le plus applicable à la situation des catholiques au Canada :

L'Eglise, écrit M. Guilbert, ne proscrit ni n'adopte de préférence aucun régime; elle s'accorde à tous sans distinction; elle a vécu sous des monarchies héréditaires et électives, absolues ou constitutionnelles, sous des aristocraties féodales, sous des Républiques oligarchiques et sous des Républiques populaires. Partout elle a cruellement souffert; sous toutes les formes de gouvernement elle a souvent rencontré l'injustice et d'indignes persécutions, et quelquefois aussi la paix et la liberté.

Que l'on considère, à l'heure présente, ce qui se passe sur le globe, où se rencontrent tous les régimes politiques avec leurs nuances diverses. Evidemment l'Eglise peut y être respectée, protégée même; elle peut y être libre, comme elle peut y être opprimée, privée injustement de ses droits, n'y avoir plus une place au soleil.

C'est donc une grande erreur et une erreur funeste que de prétendre l'inféoder à une forme quelconque de gouvernement; mais pour le prétendre, il faut ignorer l'histoire.

Des hommes assurément respectables, et animés des meilleures intentions, avaient cru bon d'identifier la politique à la religion. Ils voulaient, disait-on, souder le trône à l'autel et l'autel au trône. Mais alors, quand s'éroule le trône soudé à l'autel, l'autel en est lui-même nécessairement ébranlé. Ah! comprenons-le bien, l'autel n'est pas fait pour être collé à un trône de rois ou d'empereurs, ni au siège d'un président de République, ni aux fauteuils d'un Sénat, ni aux banquettes d'une Chambre des députés. Sa place est dans une région plus haute et plus seraine, pour commander le respect aux hommes honnêtes de tous les partis, qui sont tous appelés à y venir ensemble répandre leurs prières, y chercher la force et les consolations dont ils ont besoin.

Les français qui habitent New-York y ont fondé un Athénée où tous les soirs, le samedi excepté, de 8 à 10 heures, il se donne des cours d'algèbre, d'arithmétique, de géométrie, de géographie, d'histoire, de chimie, de dessin, de musique vocale, de français, etc. " Ces cours, absolument gratuits, sont ouverts à toute personne comprenant assez le français pour les suivre. Vieux et jeunes, hommes et femmes, noirs et blancs, y sont démocratiquement admis." Ainsi s'exprime notre confrère, le *Messenger Franco-Américain*. De même, à Montréal, nous venons de voir que les dames anglaises ont formé une association qui a pour objet d'instituer des cours publics sur toutes les sciences et les arts, sur l'histoire et la littérature. Il est bien entendu qu'une pareille pensée ne saurait jamais venir au gouvernement local, et que des cours publics donnés par des professeurs laïques attirés de l'étranger et payés convenablement, lui paraîtraient une des plus dangereuses hérésies qu'on puisse imaginer. Qu'on se figure un peu le gouvernement de Boucherville, encore tout placardé du bill Angers sur l'éducation, fondant des chaires pour l'enseignement des sciences naturelles et posi-

tives ainsi que de l'histoire, d'après les découvertes modernes et d'après la critique raisonnée! Aussi, nous ne nous attendons pas à un pareil phénomène. Des cours publics libres! Que dirait M. le Curé? Cela est aussi diabolique que les écoles communes. Aussi, conduit par un esprit d'impartialité dont il faut lui tenir compte, le gouvernement n'accordera ni les uns ni les autres; et tant que le pays sera gouverné par des congréganistes ou des marguilliers en charge, on peut s'attendre à ce que le Bas-Canada reste une oasis de paix au milieu des agitations des autres peuples cherchant de toutes parts des voies nouvelles, et créant des instruments de progrès et de lumière sous toutes les formes.

Aussi, nous n'avons ni ingénieurs, ni minéralogistes, ni géologues, ni chimistes, ni physiciens, ni géographes, ni historiens, ni géomètres, ni botanistes, enfin, nous n'avons rien, rien, rien; nous empruntons tous les hommes spéciaux à l'étranger quand nous en avons besoin, et nous sommes le plus heureux peuple du monde..... de l'autre monde; du moins ça nous a été promis, il y a dix-huit cents ans.

## NOTES ET COMMENTAIRES

Le *Journal des Trois-Rivières* vient de publier une série d'articles sur la "liberté de la presse." Ce qui a induit l'organe programmatiste à mettre au jour les théories qu'il professe sur ce grave sujet, c'est l'arrêt qui a été rendu par le juge Routhier condamnant le rédacteur du *Canadien* à l'amende ou à la prison pour mépris de Cour. Il est assez difficile de saisir, au milieu de ce pêle-mêle d'idées gothiques et de phrases filandreuses, la véritable pensée de l'écrivain. Serait-ce pas hasard un plaidoyer en faveur de la liberté de la presse? se demande-t-on en voyant le titre de ces articles. Ce serait bien peu connaître à qui on a affaire que de s'imaginer cela. Il est assez connu aujourd'hui que ce que les programmatistes détestent le plus, c'est la liberté sous toutes ses formes. Au reste, l'illustre Luigi, leur théologien en titre, s'est déjà chargé de formuler dans sa fameuse brochure sur le libéralisme les idées que la secte entretient sur la matière. A la page 63, il y est solennellement déclaré que quiconque est en faveur de la liberté de la presse doit être rangé dans la classe des libéraux impies. Qu'on lise, ça y est en toutes lettres :

"Le libéralisme impie se formule, dit-il, dans la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. Il veut la licence sous le nom de liberté, et il proclame la complète indépendance de l'Etat vis-à-vis de Dieu et de son Eglise. Liberté de conscience, liberté des cultes, *liberté de la presse*; en un mot, liberté de tout dire et de tout faire, voilà ce qui le constitue. C'est l'ennemi juré de l'Eglise et il travaille à la détruire."

Il va sans dire que le journal trifluvien partage les mêmes théories. Seulement il veut faire illusion à ses lecteurs et leur faire croire qu'il est pour la liberté et qu'il n'est opposé qu'à la licence. C'est ainsi qu'il revendique pour les journalistes de son opinion le droit de tout dire, parce que, eux seuls, prétend-il, ont le don de toujours demeurer dans les limites permises, attendu

qu'ils défendent ce que le journal programmatiste appelle emphatiquement "les droits de Dieu," tandis que la presse libérale ne saurait réclamer une telle prérogative, vu que, lorsqu'il s'agit d'elle, lui laisser dire ce qu'elle pense ne constitue plus de la liberté de la presse, mais de la vraie licence. En d'autres termes, le pieux journal n'est pas pour la liberté de la presse telle qu'on l'entend ordinairement, mais bien pour le monopole de cette liberté par ceux qui appartiennent à la même coterie que lui et professent les mêmes principes réactionnaires. Pour ces derniers, liberté illimitée de tout dire; mais pour les libéraux le baillon et les menottes. Voici au reste comment il formule sa pensée à ce propos :

"M. le juge Routhier a fait une dissertation sur les conséquences de la liberté de la presse; mais il n'eût peut-être pas exprimé certains doutes, s'il n'avait confondu la liberté avec la licence de la presse, car ce sont deux choses bien différentes. La presse laissée libre de défendre l'Eglise et l'Etat n'est pas la presse laissée libre d'attaquer les deux ou de soutenir l'Etat contre l'Eglise. La première ne saurait manquer de faire une grande somme de bien, si elle jouit de sa pleine liberté, mais si la seconde a la même latitude, c'est alors seulement qu'on peut douter laquelle l'emportera. Il ne tiendrait qu'aux autorités de réprimer la mauvaise presse pour faire disparaître le doute, c'est là tout le problème, et il n'est pas d'une solution aussi compliquée qu'on le représente souvent."

Puis, après cet appel fait aux autorités de proscrire la presse libérale, il faut entendre le pieux journal gémir sur l'erreur de jugement commise par M. le juge Routhier lorsqu'il a condamné le rédacteur du *Canadien* à l'amende ou à la prison; car qu'on y pense, oser frapper un membre de la secte! Comme M. le Juge, en lisant cet article, a dû éprouver du remords d'avoir manqué si gravement à ses devoirs de programmatiste! Nous voyons d'ici la larme qui a perlé à sa paupière, quand il aura vu quelle peine il avait causée à ses confrères en réaction :

"Sans donc entrer, dit-il, dans le mérite de la cause du *Canadien*, la première chose qui frappe dans la condamnation qu'il a subie, c'est cette rigueur que ne tempère aucune sollicitude, ni aucune prédilection; sollicitude, prédilection à laquelle cependant ont droit les écrivains qui consacrent leurs veilles et leur talents à écrire des journaux pour la défense de la doctrine catholique, dans les choses qu'ils font pour la défense de cette même doctrine."

Cette malencontreuse condamnation jointe au fait que l'Hon. Juge s'est adressé aux sources minérales de Caledonia, de préférence à la bonne Ste. Anne, pour la guérison de ses rhumatismes, a dû passablement lui aliéner l'estime de la sainte clique. Mais ce qui achèvera de le perdre aux yeux des programmatistes, c'est le jugement qu'il sera inévitablement obligé de rendre contre M. Langevin dans la contestation de Charlevoix. Franchement, nous compatissons de tout cœur à la position embarrassante et presque inextricable dans laquelle se trouve l'Hon. Monsieur, et nous faisons des vœux pour qu'il en sorte, pas trop mutilé.

\*\*\*

Luigi et le *Réveil* ont été censurés à peu près vers le même temps par l'archevêque de Québec. Le *Réveil* s'est contenté de faire une réponse vigoureuse et digne à la lettre-circulaire qui le dénonçait, puis il s'est occu-

pé d'autre chose. Mais Luigi est un petit abbé tenace, à qui il n'est pas facile de faire lâcher prise. Quand il a entrepris quelqu'un, il faut voir comme il s'étudie à l'abîmer. C'est alors qu'il fait flèche de tout bois, qu'il sait se servir de mille moyens, inventer mille engins de guerre pour terrasser celui dont il est l'ennemi. Pour le quart d'heure, son ennemi c'est l'archevêque. Aussi, il faut admirer avec quelle ingéniosité il sait le souffleter de cent façons diverses. Il vient de donner un nouvel exemple de son savoir-faire en ce genre. Un nouveau bref de Pie IX, condamnant, à ce que prétend Luigi, les catholiques libéraux, a été adressé dernièrement au Congrès des catholiques allemands de Munich. L'espiègle abbé affirme que la peinture qui y est faite d'un catholique libéral récalcitrant aux ordres du Saint-Siège peut s'appliquer à Mgr. Taschereau, qui a osé dire que, lui, Luigi, était un polémiste dont les écrits font plus de mal que de bien à la cause qu'ils prétendent servir. Voyons ce qu'il dit et admirons :

"Il est encore d'autres signes auxquels Pie IX nous dit que nous reconnaitrons les catholiques libéraux. C'est cette tendance à voir toujours de bonnes dispositions chez les ennemis de l'Eglise, quand, fatigués d'une lutte longue et stérile, ils annoncent d'une manière ou d'une autre qu'ils désirent des compromis; c'est cette prudence de la chair, cette modération, cette sagesse mal entendue qui n'a de reproches à adresser qu'aux combattants catholiques, c'est-à-dire à ceux qui écrivent ou qui parlent en faveur de la justice et de la vérité; c'est ce travers d'esprit ou de cœur qui ne voit d'imprudence, de désordre et de mal que chez ceux-là qui font effort pour amener le triomphe du bien sur toute la ligne; c'est ce faux zèle qui ne s'acharne que contre de tels combattants, qui les poursuit sans relâche, qui les signale partout comme des brandons de discorde et des turbulents qui gâtent tout, qui veut leur imposer silence envers et contre tous, coûte que coûte, sous prétexte que des polémistes de cette espèce, attaquant avec fureur tous ceux à qui ils en veulent, font plus de mal que de bien aux causes qu'ils prétendent servir."

Franchement, l'art de donner des camoufflets à un archevêque ne peut être poussé plus loin. Comme on voit aussi, elle débute bien, la grande guerre ecclésiastique, et ces petits combats d'avant-garde pourraient bien être le signal d'une mêlée générale. Qui vivra, verra.

\*\*\*

Qui le croira? la *Minerve* a le toupet de nous rappeler à la question! On l'avouera, il est difficile de faire preuve de plus d'outrecuidance. Quoi! la vieille radoteuse ne s'est pas encore aperçue que c'est elle qui est à côté de la voie et bat la campagne d'une façon insensée! Mais alors on est donc bien aveugle et bien borné en ce quartier-là, pour qu'on ne finisse pas, à la fin des fins, par s'apercevoir de ce qui saute aux yeux de tout le monde. Non, il n'est pas possible d'être obtus à ce point! En effet, de quoi s'agissait-il dans cette discussion? La *Minerve* prétendait que l'archevêque avait bien fait de condamner le *Réveil*, parce qu'il avait pour programme les principes contenus dans la *Déclaration des droits de l'homme*. Là-dessus, nous ripostons en lui citant tout au long ce document et en la sommant de nous dire ce qu'il contient de pernicieux et d'anti-social. Pour toute réponse on nous injurie, on nous accuse d'impiété, on divague et l'on trouve le moyen, en trois phrases, de prouver à tout le monde qu'on n'a pas la moindre connaissance de l'histoire et qu'on ignore le premier mot des questions que l'on

aborde. Il est bel et bon de répéter, après De Maistre et Veillot, ces deux sophistes emportés, que la Révolution française est infernale, diabolique... satanique ! mais ce sont là des gros mots ridiculement vides de sens et qui ne prouvent absolument rien. *Vox, vox et præterea nihil !* Tous les gens intelligents et instruits, en Canada comme ailleurs, savent maintenant que la Révolution française, malgré les excès qui obscurcissent sa gloire, a fait, en somme, plus de bien que de mal à l'humanité. Ses résultats bienfaisants se sont fait sentir non-seulement en France, mais encore dans le monde entier. Et sachez-le bien, en dépit de vos anathèmes, les principes de 89 finiront par triompher, que disons-nous finiront par triompher ? mais ils ont triomphé et sont déjà acceptés et reconnus partout ; ils forment la base de presque toutes les constitutions politiques modernes. Notre constitution elle-même, nous l'avons déjà dit et nous le répétons, ne repose pas sur d'autres fondements ; l'abbé Pelletier a été obligé de l'avouer dans sa brochure. Souveraineté du peuple, égalité devant la loi, liberté des cultes, liberté de la presse, liberté de conscience, voilà tout autant de principes de 89 qui sont de l'essence même de notre système politique. Et sans eux, où en serait maintenant notre nationalité ? Donc, les attaquer, même indirectement comme le fait la *Minerve*, c'est saper par la base les institutions politiques qui nous régissent. Il n'appartient qu'à des étourdis et à des écervelés de ne pas s'en apercevoir.

La vieille déesse, incapable de traiter sérieusement les questions, voudrait nous entraîner sur le terrain des personnalités. Oh ! que nenni ; on ne nous y prendra pas. Le *Réveil* a autre chose à faire qu'à perdre son temps à s'escrimer dans des luttes personnelles et stériles. D'ailleurs, qu'on dise tout qu'on voudra que nous essayons d'éclabousser les honnêtes gens de nos ordures, nos écrits sont là pour protester contre un pareil mensonge. Tous ceux qui nous lisent savent qu'au *Réveil* on traite les questions et l'on discute avec beaucoup plus de courtoisie, de sérieux et de bon sens qu'à la *Minerve*. Nous combattons pour le triomphe de nos principes et de nos idées et nous ne recherchons qu'une chose, c'est l'approbation des gens intelligents et de bonne foi qui nous lisent, et non les applaudissements des imbéciles et des ignorants qui forment les trois quarts et demi des lecteurs de la feuille hypocrite et véneale qui nous honore de sa haine et de ses plates invectives.

ARISTIDES PICHE.

La *Minerve* nous agace avec ses *ammunitions*. Quand elle parle guerre, elle bégaie, voilà pourquoi elle dit invariablement *ammunitions* pour *munitions* ; si c'est une charge, qu'elle le dise ou bien que ça finisse. Quand on traduit de l'anglais en français, même dans les dépêches télégraphiques, il faut avoir soin de ne pas reproduire l'anglais.

Remerciez-nous pour cette correction.

Une dépêche de Barcelone au *Times* de Londres annonce qu'un journal libéral, la *Tribune*, vient d'être suspendu pour six mois, par les autorités espagnoles, pour avoir publié un article écrit par Castelar. On se rappelle que l'archevêque Taschereau, dans sa lettre-circulaire dénonçant le *Réveil*, alléguait comme un des motifs de sa censure que notre journal s'était aussi rendu coupable d'avoir inséré un discours de Castelar sur la *liberté religieuse*. Pense-t-on que si Mgr. Tas-

chereau avait pu disposer du bras séculier comme le peuvent les évêques d'Espagne, le *Réveil* n'aurait pas été supprimé haut la main ? Voilà encore un exemple qui montre ce que devient la liberté de la presse chez un peuple qui se laisse gouverner uniquement par l'inspiration des évêques.

Comme nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, M. l'abbé Chandonnet traite à nouveau dans ses dernières lettres la question de l'éducation dans la province de Québec. En homme qui ne craint pas de dire ce qu'il pense, il développe toute sa pensée sans ambages, sans circonlocution aucune. Observateur fin et sagace, il a étudié avec attention et consciencieusement notre système d'éducation. Il en a vu les nombreuses déficiences et a su habilement mettre le doigt sur la plaie. Nous sommes particulièrement heureux de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs les observations pleines de justesse de M. l'abbé. On y verra que le *Réveil* n'a rien exagéré dans les critiques qu'il a faites du genre d'éducation déplorable qui se donne dans notre province. M. l'abbé Chandonnet, dans la première lettre que nous allons reproduire, blâme vertement et avec beaucoup de raison, le système qui a toujours prévalu pour la nomination d'un surintendant de l'Instruction Publique ; puis il fait voir avec quel manque de tact, voire même avec quelle négligence coupable, on a procédé jusqu'à présent au choix des inspecteurs et des commissaires d'écoles. Pour parler avec une pareille franchise et ne pas craindre de faire entendre d'aussi dures vérités, il faut, certes, posséder une forte dose d'énergie et beaucoup de courage moral. C'est là un spectacle qui remet l'âme de bien des lâchetés et des pusillanimités dont nous sommes tous les jours les témoins attristés.

J'ai parlé dans ma dernière du conseil de l'Instruction Publique. C'était le premier point sur lequel j'aurais bien d'autres choses à dire, mais le temps presse et je passe immédiatement au second.

2o. Le Surintendant de l'Instruction Publique.—C'a été une grande faute, qui n'existe plus, Dieu merci, mais qui n'est pas encore réparée, que d'avoir fait du département de l'Instruction Publique un département ministériel. Jamais on n'aurait dû permettre que la politique portât sa main profane sur l'arche sacrée de l'Éducation. La politique a remplacé le surintendant par un ministre, un ministre par un autre ministre, et un ministre par un surintendant. A ce jeu rapide, la politique de parti y a gagné peut-être, mais l'Instruction Publique y a perdu, considérablement perdu, malgré toute la bonne volonté des hommes, qui ont passé comme l'éclair.

Ce jeu a ruiné l'Instruction Publique en France.

On y a renoncé à Québec, et pour toujours, je l'espère. Mais tout n'est pas fait. La politique a reculé, sans doute ; mais elle n'a reculé que d'un pas. Elle occupe encore une partie d'un terrain qui doit être en complète franchise : car elle n'a pas renoncé à nommer le surintendant de l'Instruction Publique et les inspecteurs des écoles, à son propre point de vue. Il faut qu'elle y renonce. L'Instruction publique est une chose trop vitale, pour qu'il soit permis d'en sacrifier les intérêts aux intérêts des partis. La fonction de surintendant est trop sérieuse, trop difficile à remplir, pour qu'il soit permis de la confier à des mains novices. Or c'est ce qui arrivera infailliblement, tant que l'intérêt mesquin des partis ou les étroites considérations personnelles, les jalousies, les rancunes prévaudront. Je n'accuse pas les hommes, je ne critique en particulier aucune des nominations faites. Et si mon jugement valait quelque chose, je serais prêt à exprimer le respect que j'ai pour les hommes qui dirigent notre instruction publique ; mais il ne s'agit pas des personnes : c'est l'absurdité et la corruption de l'opinion publique que je dénonce en ce moment et réprovoque. Mais, grand Dieu ! n'y aurait-il que la fonction de surintendant ou d'inspecteur des écoles, qui ne demandât ni science, ni expérience, ni prépara-

tion? Est-ce qu'on peut improviser un surintendant ou un inspecteur plus facilement qu'un ministre ou un juge? S'il est une charge qui demande une étude constante, un travail énorme, c'est bien celle des directeurs de l'instruction publique. Aucune n'impose une plus grande responsabilité; aucune n'influe aussi puissamment pour le bien ou pour le mal de la patrie. Un ministre, quel qu'il soit, doit avoir assez de nerf dans les bras et de cœur dans la poitrine pour résister, en matière d'éducation, aux influences personnelles, aux considérations particulières, et faire hautement son devoir en dépit, s'il le faut de l'opinion, laquelle finira par s'éclairer et se ranger du côté de la raison.

30. Inspecteurs des écoles. Il n'y a pas longtemps, l'on a publié à Québec, sous le pseudonyme "d'Émile Jacotot" un petit livre qui parle un peu de l'Inspection des Écoles et de nos inspecteurs. L'auteur, qui est maître en fait d'enseignement et de pédagogie, y a condensé en quelques pages bien écrites un grand nombre de réflexions justes et de conseils importants. Lui non plus ne veut pas détruire, il veut corriger, édifier; et sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, tout le monde sera de son avis. Nous avons des inspecteurs d'écoles. Bien! Mais un inspecteur d'écoles doit être instruit, très-instruit. Les nôtres le sont-ils tous? Un inspecteur d'école doit s'y entendre en fait de pédagogie. Les nôtres s'y entendent-ils tous? Un inspecteur d'écoles doit avoir de l'expérience en fait d'enseignement. Les nôtres en ont-ils tous? Un inspecteur doit faire de chacune des écoles de son district une inspection fréquente, sérieuse, efficace. Les nôtres le font-ils ainsi? Un inspecteur doit offrir au gouvernement des rapports intelligents, exacts, remplis de faits et de détails. En est-il ainsi de tous nos inspecteurs? A toutes ces questions et à bien d'autres que l'on pourrait poser, je réponds sans hésiter que non. Et tant que nos inspecteurs ne seront soumis à aucun examen, aucune épreuve; tant qu'on les choisira en dehors du corps enseignant, au point de vue politique; tant qu'ils ne seront pas assez généreusement rétribués pour pouvoir s'occuper de leur unique affaire; enfin, tant qu'ils ne seront pas suivis avec plus de soin par l'œil du maître, on sera fatalement obligé de donner la même réponse. Voyez encore ce qu'a fait notre chère politique. Voici, par exemple, un médecin, un avocat ou un individu quelconque. Sa profession lui a toujours laissé quelques loisirs. Malgré un dévouement sans bornes, de plusieurs années, envers l'humanité souffrante, envers la veuve et l'orphelin, il n'est pas encore parvenu à se créer une clientèle assez généreuse. On s'est obstiné à fermer les yeux sur son mérite, ou on le méconnaît. Il a donc songé à se présenter comme candidat aux prochaines élections parlementaires. Mais cela dérange les plans du parti. On avait compté sans lui. Un remaniement est devenu difficile. Chacun tire de son côté. Cependant le nouvel aspirant persiste dans sa résolution. Que faire? A tout prix, il faut l'écartier du chemin, s'en débarrasser, comme on dit souvent.

Eh! bien,

"Entendez la raison, Sire."

Lui dira-t-on discrètement à l'oreille, et vous serez inspecteur. Sans doute, ajouterait-on, s'il était permis de dire toute la vérité en pareille circonstance,—sans doute, vous n'êtes pas plus fait pour être inspecteur que pour briller en chambre; vous ne vous êtes jamais occupé de ce qu'on appelle l'instruction publique; il est même trop tard pour vous en occuper jamais d'une manière profitable pour vous ou pour les autres, mais qu'importe? Nos intérêts politiques avant tout. C'est le bien du parti, soyez donc inspecteur.—Ainsi, voilà un district d'inspection sacrifié, pour longtemps peut-être. Encore, s'il n'y en avait qu'un seul!

40. Commissaires d'écoles.—Ne serait-il pas bon que tous nos commissaires d'écoles sussent lire, écrire un peu, calculer même? Il me semble que cela ne dépasserait pas leur position. S'ils ont la direction immédiate des écoles, s'ils doivent présider aux examens des élèves, pourvoir au matériel des classes, ce qui n'est pas si facile,—regarderait-on comme un luxe qu'ils eussent quelque idée de tout cela? En un mot, pour être franc, faudra-t-il longtemps encore, que nos instituteurs et institutrices soient livrés à la discrétion de l'ignorance de nos officiers publics, et que nos enfants des écoles paraissent, à époques déterminées, devant des péciores qui ne sauraient ni les juger, ni les comprendre? Certes, ce n'est pas moi qui reprocherai de ne pas savoir lire ou écrire à ceux qui n'ont pu apprendre ni l'un ni l'autre, mais si on ne le sait pas, qu'on ait assez de bon sens pour borner ses aspirations. Il y a de ce côté beaucoup à faire, beaucoup à réformer. On ne peut pas plus longtemps laisser nos écoles en proie à l'ignorance, au préjugé, et disons le mot, à la sottise orgueilleuse. Il faut une mesure qui nous délivre de cette plaie.

Le corps des commissaires d'écoles est très-respectable, et j'y vois des hommes d'un grand mérite; mais c'est précisément la raison qui me fait insister sur l'obligation où nous sommes tous de travailler à la correction des défauts et des anomalies que j'ai signalés.

Dans la lettre que nous reproduisons ci-après et qui est datée du 9 Octobre courant, M. l'abbé censure amèrement le gouvernement de Boucherville pour la conduite mesquine et peu courtoise qu'il a tenue à l'égard des directeurs des écoles normales en visite à Philadelphie, et en même temps il demande, tout comme le *Réveil*, que l'enseignement primaire ou secondaire soit confié à des laïques, vu que ces derniers sont plus aptes à accomplir cette besogne que des ecclésiastiques, dont l'esprit est sans cesse éloigné des choses de ce monde et dont la principale occupation doit être la contemplation des divines essences.

M. D. Boudrias, doyen des professeurs de l'École Normale Jacques-Cartier, est arrivé ici samedi matin, avec mission d'examiner ce qui concerne l'enseignement en général, et l'enseignement des Écoles normales en particulier, les appareils, instruments, meubles des écoles, les systèmes, méthodes, statistiques et résultats exposés. M. Boudrias est venu au nom de l'École normale où il enseigne, au profit de cette école, et par conséquent au profit de l'instruction publique en général, mais à ses propres frais. On se demande naturellement et je me suis fait déjà plusieurs fois la question: Le gouvernement de Québec est donc bien pauvre? Il n'a donc pas pu offrir aux directeurs de ses trois Écoles normales, écoles si importantes, une mission officielle à Philadelphie, en faire les frais? Le corps des commissaires des écoles catholiques de Montréal a bien pu y envoyer une délégation nombreuse, Ontario a bien eu ici deux à trois cents instituteurs et institutrices à la fois pendant huit jours, comment un gouvernement n'a-t-il pas pu en faire autant? Il est vrai que le Surintendant de l'Instruction Publique a passé quelques jours ici avec un secrétaire; mais il me semble que M. le Surintendant eût été très-heureux, s'il eût pu s'entourer, pour visiter l'Exposition, d'hommes de savoir et d'expérience comme l'abbé Verreau, l'abbé Lagacé, et M. Hicks, directeurs de ses écoles normales. Et, après tout si le gouvernement de Québec se croyait vraiment trop pauvre pour étendre jusque là sa générosité, il pouvait au moins offrir aux personnes que je viens de nommer un titre officiel qui leur eût permis de visiter l'Exposition à leurs propres frais, s'ils l'eussent voulu. On me dira que le gouvernement n'a pas pensé à cela et que le surintendant n'en a pas fait la demande. C'est très possible; mais à quoi pense-t-il donc, le gouvernement de Québec? Et M. le Surintendant, j'aime à le croire, s'il eût cru pouvoir réussir dans une pareille démarche, n'eût pas manqué de le faire, dans les intérêts des Écoles normales et de l'instruction publique en général, dont il est chargé.

En parlant, dans ma dernière lettre, des écoles commerciales et industrielles, dont nous avons tant besoin à Québec, je n'ai peut-être pas exprimé ma pensée assez clairement sur la question de savoir à qui en donner la direction. On a bien compris sans doute que, dans mon humble opinion, ce n'est pas dans les séminaires ou les collèges qu'elles doivent être; mais cela n'empêcherait pas absolument qu'elles pussent être confiées au clergé. Pour être franc et ne laisser aucun doute sur ma pensée, j'ajoute aujourd'hui que l'enseignement commercial et industriel doit être, à mon avis,—du reste, c'est toujours mon avis que je donne, je ne suis pas chargé de donner celui d'un autre,—confié à ceux qui exercent le commerce et l'industrie. Quand on est mêlé tous les jours aux transactions commerciales, aux opérations de l'industrie, et qu'on a la pratique de ces choses, on est par là même plus apte à les enseigner. Le clergé a déjà en main la haute éducation. Il la donne bien en général; mais cette mission est assez importante, le champ en est assez vaste pour réclamer son énergie. Il ne pourrait disperser ses forces et les porter sur un autre terrain qu'au détriment d'études plus importantes encore que celles du commerce ou de l'industrie. J'oserais même dire qu'il est moins apte en général que les laïques à donner l'enseignement secondaire, par la raison même que ses études et ses goûts s'élèvent vers des régions plus élevées. L'expérience des cours commerciaux des collèges est une preuve de ce que j'avance. Il est vrai que dans un collège dirigé par le clergé, l'on peut employer des professeurs laïques. On l'a fait déjà, et on peut le faire encore, mais on ne l'a fait et ne le fera jamais que le moins possible, par la bonne raison que le salaire d'un ecclésiastique est insignifiant, tandis que celui d'un laïque s'élève assez haut. Or, le collège n'est

pas riche, et comme conséquence il épargne autant que possible.— Mais nous avons les Frères de la Doctrine Chrétienne. C'est vrai; mais les Frères n'ont pas réussi jusqu'à présent à nous mettre sur un pied d'égalité avec nos compatriotes anglais ou nos voisins; mais les Frères ont concentré leurs forces aux États-Unis et ne nous ont pas donné la meilleure part; mais les Frères, malgré leur bonne volonté et les motifs surnaturels qui animent leur zèle, n'en font que mieux, s'ils sentent un peu la concurrence. Les efforts qu'ils font aujourd'hui, quand il s'élève à côté d'eux une école commerciale ou réputée telle, en sont la preuve. Du reste, qu'ils travaillent librement, je ne veux pas qu'on leur enlève le terrain, je veux simplement qu'on le partage avec eux. De cette manière, les laïques qui se consacrent à la carrière laborieuse de l'enseignement, trouveront devant eux une voie ouverte à leur ambition. Ils pourront espérer, s'ils font leur devoir, s'acquiescer une position plus honorable, obtenir de meilleurs salaires, et cela ne contribuera pas peu à élever le niveau de l'enseignement commercial et industriel, à répandre l'instruction secondaire.

On aurait tort de conclure de ce qui précède que je veux soustraire l'enseignement secondaire à l'autorité et à l'influence du clergé. Oh! non. Loin de moi cette pensée. Au contraire, je veux que le clergé conserve, théoriquement et pratiquement, l'autorité, l'influence qu'il doit avoir sur les écoles commerciales ou industrielles, et qui lui appartiennent de droit comme sur toutes les autres écoles. Mais cette autorité légitime, cette heureuse influence n'exigent pas que le clergé enseigne *immédiatement* lui-même toutes ces matières, de même qu'elles n'exigent pas que le prêtre face lui-même nos écoles modèles ou élémentaires. Que l'on reconnaisse, s'il le faut, explicitement et franchement, l'autorité du clergé, en matière d'enseignement; qu'on lui laisse libre le champ qui lui appartient et qu'il a droit de réclamer, fort bien; mais le reste peut échoir, d'une manière subordonnée, à d'autres. Ce n'est pas l'enseignement laïque que je préche. L'enseignement laïque, comme on l'appelle improprement, est l'enseignement laïque exclusif, indépendant, hostile à l'église. Celui-ci, je le condamne de toutes mes forces, mais il ne ressemble pas à celui dont je parle plus haut. Qu'on ne vienne pas ici jouer sur les mots. Il y a des esprits qui ne voient que les mots, ne raisonnent que sur les mots, ne vous opposent que des mots, sans jamais vouloir considérer les choses mêmes. Deux choses très différentes, comme il arrive souvent, portent-elles le même nom, ils les confondent, et n'en voient plus qu'une seule, celle qui leur convient. A ces gens là, je ne ferai jamais qu'une seule réponse: Vous êtes des ignorants, des sophistes, ou des calomnieurs.

60. Ecoles modèles et élémentaires. Je n'ai qu'un mot à dire au sujet de nos écoles modèles et élémentaires: c'est que trop souvent nos écoles modèles sont à peine élémentaires et que nos écoles élémentaires peuvent bien être appelées "un je ne sais quoi qui n'a plus de nom dans aucune langue." Pour nos commissaires d'écoles, —je fais toujours des exceptions autant qu'il en faut,—entre modèle et élémentaire il n'y a de différence que le nom; nos inspecteurs ne prennent pas toujours le temps d'examiner cette question; et le Bureau de l'Instruction n'est pas mis en mesure de remédier au mal. Pourtant sans de bonnes, d'excellentes écoles modèles et élémentaires, on essaierait en vain de créer des écoles commerciales ou industrielles qui vaillent quelque chose. Dans ces écoles, que j'appelle primaires pour abrégé, on devrait enseigner un peu ce que les élèves auront plus tard à apprendre dans les écoles commerciales et industrielles, spécialement le dessin, comme l'a recommandé, je pense, le comité du conseil des Arts et Manufactures.

Parmi les améliorations tous les jours apportées dans les arts, les lettres et les sciences, bien peu offrent autant de bienfaisants avantages que la découverte par laquelle il a été démontré que non-seulement les cyclones, les ouragans et les tempêtes, mais encore tous les grands mouvements de l'atmosphère se produisent en cercles. Comme le mouvement de notre système solaire, la neige et la pluie, le beau et le mauvais temps ont leurs centres d'influence et peuvent être annoncés de douze à vingt-quatre heures d'avance, dans un rayon de cent à deux cents milles, par toute personne intelligente habituée à constater la température et la direction du vent. Ce fait a été si souvent démontré que maintenant, sur terre et sur mer, nous nous lais-

sons guider par les indications télégraphiques envoyées deux fois par jour sur tous les points du continent par l'observatoire météorologique de Washington. Au début l'on attachait à ces indications aussi peu de valeur qu'à celles de l'almanach, mais maintenant nous comptons sur leur réalisation tout autant que sur les phases de la lune. A ce sujet, nous recommandons à nos lecteurs l'extrait suivant traduit du *Herald* de Newbury:

"Rien ne démontre mieux combien il est frivole de chercher à mettre des limites aux découvertes de l'esprit humain que les prédications du temps publiées chaque matin. Autrefois le vent était le symbole de l'incertitude. "Changeant comme le vent," disait le proverbe; mais aujourd'hui l'on a découvert la marche du vent. Jadis l'on faisait des prières pour obtenir de la pluie, mais maintenant le service des signaux nous annonce quand il pleuvra, quand il y aura sécheresse, avec presque autant de certitude que l'almanach annonce le lever et le coucher du soleil. La loi qui règle la marche du vent et des orages est presque aussi certaine et invariable que celle qui règle la nuit et le jour et le changement des saisons; seulement elle est un peu plus compliquée, et il a fallu un peu plus de patience et d'intelligence pour la découvrir. Chaque mois, les prédictions relatives au temps, publiées par le bureau de Washington, deviennent de plus en plus exactes, à mesure que les employés acquèrent plus de connaissances, et que les expériences sont faites sur un champ plus vaste. Quand le bureau fut établi, on crut avoir obtenu un grand résultat parce que les trois-quarts des indications se vérifiaient exactement. Elles sont maintenant presque parfaites, et les employés considèrent avoir subi un grave échec quand une seule de leurs indications est contredite par l'événement. Les anciens capitaines de navires qui pouvaient prédire le temps une heure à l'avance étaient considérés comme très-habiles, et cette habileté a encore sa valeur en mer où l'on ne reçoit pas le journal du matin et où il est impossible de faire parvenir des dépêches télégraphiques. Mais l'habileté du marin est bornée à cet égard, comparativement à celle de l'observateur qui a des milliers de milles de lignes télégraphiques à sa disposition, et qui reçoit, de plusieurs points d'un vaste territoire, des indications transmises par des aides intelligents. Il a une sorte d'omniscience du temps, au moins dans la région où ses aides sont stationnés. Il sait qu'un nuage se lève à mille milles du point où lui-même se trouve, et il peut pressentir le bruit du vent avant qu'il ait rempli le vide atmosphérique signalé par la chute du mercure dans le baromètre. Son champ d'observation étant plus considérable, sa faculté de prédire est plus grande que celle du plus habile observateur aidé des meilleurs instruments, mais réduit à lui seul.

L'exactitude des prédictions du temps les rend très-précieuses. Les signaux d'alarme ont très-sensiblement diminué le nombre des naufrages dans le voisinage des ports où ils sont exposés. Grâce à la connaissance du temps, que d'existences épargnées, que de navires et de cargaisons sauvés du naufrage."

### OH! LA POSTE!

Sous ce titre, le journal la *République*, jadis de Fall River, mais maintenant de St. Louis, Missouri, et dont M. H. Beaugrand est le propriétaire-rédacteur, contenait dans son dernier numéro un excellent petit article que nous sommes heureux de pouvoir reproduire pour le bénéfice des abonnés du *Réveil*:

« L'abonné qui, après avoir payé sa souscription à un journal quelconque, ne le reçoit pas régulièrement, en accuse ordinairement l'administration du journal, sans trop se demander s'il ne faudrait pas plutôt s'adresser au maître de poste.

Pour notre part, nous avons déjà eu à souffrir de cet inconvénient sans nous plaindre, mais les preuves que nous avons en mains de la négligence presque sublime des employés au service des postes, nous forcent à élever la voix pour protester contre des accusations injustes.

Nous racontons ici des faits qui pour sentir fortement le canard, n'en sont pas moins de la plus stricte exactitude, comme nous pouvons le prouver d'ailleurs par des témoins dignes de foi.

Nous avons reçu, cette semaine, au bureau de *La République*, un journal parisien, sous bande imprimée, et adressé en gros caractères : *Le Cercle St. Louis, St. Louis, Sénégal*.

Nous recevions le même jour et par le même facteur, six journaux hollandais, également sous bande imprimée, mais cette fois adressés à *La République, St. Louis, Mo.* La bande portait le timbre de Paris et le cachet de notre correspondant parisien qui, certainement, ne nous avait jamais adressé des journaux d'Amsterdam !

Par quel hasard, ou plutôt par quelle erreur gigantesque, ce journal adressé en toutes lettres au Cercle de St. Louis du Sénégal, en Afrique, arrivait-il au bureau de *La République*, à St. Louis du Missouri, en Amérique ?

Par quel acte de diablerie six journaux français adressés de Paris nous arrivent-ils en Amérique transcrits en langue hollandaise. Nous comprendrions peut-être que M. M. les employés des postes se trompent de communes, de villes ou de départements ; mais quand ces messieurs en sont rendus à ne plus distinguer entre les cinq parties du monde, c'est le cas de le dire, il n'y a plus qu'à tirer l'échelle.

Morale.—Vous tous, O nos abonnés, qui souffrez parfois de l'incurable négligence des maîtres de postes en général et des facteurs en particulier, n'accusez plus les journalistes, qui sont tous gens sans peur et sans reproches.

Nous extrayons le passage suivant des lettres que M. de Molinari continue à publier dans les "Débats" sur son voyage aux États-Unis.

Nos lecteurs ont pu voir par ce que nous avons donné de ses appréciations sur le Canada combien cet écrivain est un observateur sagace, juste et fin. Nous sommes maintenant dans le sud de la grande confédération américaine ;

M. de Molinari parle du sort des nègres et des résultats de l'affranchissement. En Georgie, pays de production cotonnière, les nègres libres sont payés sur le pied de 8 dollars par mois, plus la nourriture qui ne se compose que de 12 livres de farine de maïs, 3 livres 1/2 de lard et un litre de mélasse par semaine, plus le logement qui est une case de la construction la plus sommaire.

Je demande au planteur si le travail d'un nègre libre vaut plus ou moins que celui d'un esclave.—Il vaut environ un tiers de moins. On estime généralement qu'il faut dix nègres libres pour faire la besogne de sept esclaves. Les nègres libres travaillent mollement et sans conscience, et jasant beaucoup, enfin on ne peut pas compter sur leur assiduité. A cette question, que j'ai renouvelée souvent,—car je considère ce point comme décisif,—j'ai toujours eu la même réponse : savoir que le travail du nègre libre vaut en moyenne un tiers de moins que celui de l'esclave.

En somme la Géorgie a repris son rang comme production du coton.

Citons encore un curieux paysage, la traversée de la baie Saint-Louis, qui a trois ou quatre milles de largeur, sur la ligne de Mobile à la Nouvelle-Orléans.

Comment allons-nous la franchir ? En Europe, ce serait une grosse affaire, car la baie Saint-Louis est parfaitement navigable, et dans certains endroits elle a jusqu'à 80 pieds de profondeur. En Amérique, la chose paraît tout simple. On a coupé, le long des marais, les sapins et les plus gros et les plus longs, on en a fait des pilotis et on les a enfoncés sur deux rangées dans la baie. On les a reliés ensuite par des poutres transversales sur lesquelles on a posé les rails, et fouette cocher ! Qu'un de ces pilotis enfoncés à 60 ou 80 pieds de profondeur cède sous le poids du convoi, et nous buvons l'onde amère.

On nous en a prévenus au départ, en ajoutant que depuis quelques années le chemin "ne payant plus," la Compagnie néglige de le réparer, et qu'on s'attend d'un jour à l'autre à quelque accident épouvantable. On est d'avis, au surplus, que cet accident épouvantable et inévitable aura le bon résultat de rappeler la Compagnie à ses devoirs et de l'obliger à mettre le chemin en bon état. Heureusement pour nous, ces prévisions, qui auraient réjoui feu le docteur Azaïs, ne se réalisent point ce jour-là, et nous traversons sans encombre la baie Saint-Louis.

Après une autre baie, on entre dans des vastes marécages familiers aux alligators et qu'on appelle la Prairie tremblante.

Par moments, on aperçoit à la surface du marécage inondé de lumière de grosses souches noires : quand la souche est immobile, c'est un tronc d'arbre ; quand la souche remue, c'est une tête d'alligator. Des lueurs électriques et des feux-follets verts courent parmi les joncs ; des lucioles illuminent les taillis, semés par bouquets le long de la Prairie tremblante. Ce décor fantastique ne conviendrait-il pas à merveille au *Songe d'une Nuit d'été* ?

## LETTRE PARISIENNE

Paris, 1er octobre 1876.

La théorie de Vico semble triompher. L'histoire se répète. Nous voici revenus au temps des guerres religieuses.

Qu'est-ce autre chose qu'une guerre religieuse que cette série de massacres qui ensanglantent la presqu'île des Balkans ? C'est la lutte de la Croix contre le Croissant. On retrouve la même ardeur sauvage, la même implacabilité chez le vainqueur, le même feu sombre, farouche, chez le vaincu. Vaincre n'est pas l'unique but. Il faut tuer, exterminer ; il faut apporter dans le meurtre et dans l'égorgeement les raffinements du viol, de la torture !

C'est là ce qui se passe en Orient. Et qui sait ? Si l'on n'y prend garde, c'est là ce qui pourrait se passer prochainement en France. Nous sommes en train de couvrir une guerre de religion. Nous sommes en train de recommencer le 16<sup>e</sup> siècle.

Je ne demande qu'à n'être pas prophète, mais je plains bien sincèrement celui qui assiste sans frémir d'épouvante à ce qui se passe aujourd'hui en France.

Deux partis sont en présence : l'un issu de la Révolution française, et qui veut le progrès, c'est-à-dire, l'application des principes formulés en 1789 ; l'autre, qui cherche la restauration, la résurrection du passé.

Rien de plus légitime, de plus naturel que de chercher à harmoniser les lois, les mœurs avec les doctrines qui ont nos préférences.

Mais ce qu'il faut savoir pratiquer, c'est la tolérance mutuelle, réciproque. Ce n'est pas par la proscription que l'on fait triompher des idées ; c'est par la persécution et par la tolérance.

Tous les partis politiques opposés à la République se sont actuellement subordonnés à la question religieuse. Que demandent-ils ?

Le droit de professer publiquement tel ou tel culte ?

Il est inscrit dans la loi : il est passé dans nos mœurs ; et le parti républicain, loin de vouloir attenter à la liberté religieuse, a écrit dans son programme qu'il reconnaissait la liberté de tous les cultes sans exception.

Le droit d'enseigner ?

Il est dans nos lois : il est dans nos habitudes, et le parti républicain reconnaît à tous les citoyens le droit d'ouvrir des institutions libérées à la condition qu'ils se soient au préalable munis d'un diplôme, qui est une garantie pour les parents, et qu'ils se soumettent à des lois générales applicables à tous, aux laïques comme aux congréganistes.

De quoi se plaignent les cléricaux ?

De ce que des citoyens se fassent enterrer civilement ? Qui donc les empêche de se faire enterrer, eux, avec les cérémonies de la religion ? Il faut une égale protection pour toutes les consciences.

Les conseils municipaux, en grande majorité, repoussent l'enseignement congréganiste. Eh bien ! les conseils municipaux, élus par le suffrage universel, représentent les sentiments de la majorité des habitants. Dans les communes où la majorité sera cléricale, les instituteurs seront congréganistes. Quoi de mieux ? D'ailleurs, rien ne s'oppose à ce que la minorité crée à ses frais une école congréganiste, avec un instituteur diplômé.

Ah ! le diplôme ! ou plutôt le brevet de capacité ! C'est là le gros grief des cléricaux. Il leur paraît injuste qu'on exige de leurs instituteurs et institutrices un certificat délivré au nom de l'Etat. Est-ce que l'Etat a le droit d'abdiquer ? N'est-il pas le protecteur, le tuteur de tous les enfants qui doivent devenir des citoyens ? Son premier devoir est de veiller à l'instruction qu'on leur donne, à la capacité des instituteurs qu'ils ont.

Enfin, les cléricaux voudraient que l'enseignement religieux eût sa place dans l'enseignement officiel. Jusqu'à présent, et très à tort, on a obéi à cette idée, idée complètement absurde dans un pays où il n'y a pas de religion d'Etat. Les républicains, qui pour la plupart sont libres-penseurs, demandent que le bon sens et la justice règlent cette importante question, et que tout enseignement religieux soit banni des écoles publiques, laissant aux familles seules le soin de donner ou de faire donner à leurs enfants, comme elles le voudront, en dehors des établissements publics, l'enseignement religieux.

Quoi de plus juste ? Pourquoi le fils d'un protestant, d'un israélite ou d'un libre-penseur serait-il tenu d'apprendre le dogme catholique ? N'y a-t-il pas là une propagande blessante pour les sentiments intimes des parents ? C'est une sorte de violence imposée à la jeune conscience de leurs enfants. C'est une tentative de rapt que la loi ne devrait pas tolérer. Quels cris pousseraient les parents catholiques si, dans des établissements d'instruction publique, on obligeait les enfants à assister à des cérémonies hébraïques, à des prêches protestants ? C'est au nom de la justice et de la liberté de conscience que tout enseignement religieux doit être sévèrement banni des écoles publiques, tout en laissant aux enfants la facilité de recevoir, soit chez eux, soit ailleurs, les instructions religieuses que leurs parents désireront leur donner ou leur faire donner.

Cette solution si équitable, si conforme aux idées de justice et de liberté, est particulièrement repoussée par les cléricaux.

Ils parlent hautement de cet axiome : " Nous sommes en possession de la vérité, il ne peut pas y avoir de liberté pour l'erreur. Nous ne reconnaissons pas la liberté du mal."

Ce mot, c'est la justification de toutes les persécutions, de la Saint-Barthélemy, de l'Inquisition, de toutes les représailles exercées au nom d'un dogme quelconque, c'est l'apologie des massacres commis par les Turcs en Bulgarie.

Repousser la liberté du mal, c'est nier à tous le droit de penser autrement que vous, c'est proclamer qu'il n'y a qu'un drapeau, qu'une loi, qu'un dogme, le Syllabus, et qu'on a le droit de l'imposer par la force, par la violence.

Un fait récent en apporte une nouvelle démonstration.

Un grand artiste, Félicien David, est mort. Il a témoigné le désir d'être enterré sans cérémonie religieuse. Félicien David, l'auteur de tant d'œuvres admirables, était membre de l'Institut, officier de la légion d'honneur. Il existe une loi qui règle les honneurs militaires dus à tout légionnaire. Ce décret déclare que le cercueil de tout officier de la légion d'honneur sera accompagné par un détachement de soldats depuis la maison mortuaire à l'église et de l'église au cimetière. Sous le gouvernement de l'ordre moral, quand les ultramontains étaient tout-puissants, une interprétation absurde, ridicule, du décret fit refuser les honneurs militaires à un député dont le corps n'allait pas à l'église. A propos de Félicien David, on renouvela la même interprétation. Le scandale fut complet. L'officier, qui était venu avec ses soldats jusqu'à la maison mortuaire, fit rebrousser chemin à ses hommes. Le grand musicien, le membre de l'Institut, fut privé des honneurs auxquels la loi lui donnait droit.

Cette erreur sera réparée, mais en attendant, le parti conservateur, c'est-à-dire la coalition des partis monarchiques, qui ne cherche qu'à renverser le gouvernement, jette les hauts cris, approuve l'officier et prétend qu'on n'a point le droit de se faire enterrer civilement, qu'on n'a point le droit d'être un libre-penseur.

Cela se dogmatise. C'est une théorie, et, d'après cette théorie, un châtement, une expiation doit être infligée à celui qui, fidèle aux convictions de toute sa vie, n'ayant jamais pratiqué aucune religion, n'en appelle aucune à dire des prières sur sa tombe.

Ils savent qu'ils font l'apologie de l'hypocrisie. Peu leur importe ; ce qu'il leur faut, c'est la persécution contre ceux qui ne pensent pas comme eux, c'est la mise hors la loi des libres-penseurs.

Oui, nous en sommes là.

Un sénateur, M. de Belcastel, annonce qu'il interpellera le gouvernement parce qu'un conseiller municipal, dans une distribution de prix, a développé cette idée inattaquable, que c'était au père de famille qu'il fallait laisser la responsabilité et le soin de donner l'éducation religieuse à ses enfants.

M. de Belcastel approuve sans doute le rapt du petit Mortara.

Il n'y a plus de partis monarchiques ; ils se sont tous fondus en un seul, et ils combattent au nom du syllabus. Ils réclament tout haut la conquête de la société civile, la subordination du mariage civil au mariage religieux. Ils demandent à faire reculer la France d'un siècle !

Qu'arrivera-t-il ? Une conséquence fatale.

La société se divise en deux camps : ceux qui prêchent la croisade, et ceux qui défendent les principes de la Révolution. Les passions se soulèvent, la tolérance disparaît. Le pays se divise en deux partis ennemis. Il y a là un danger public. Tout s'exagère. Cha-

cun reste dans son église ou dans sa secte, dans son cercle libre-penseur ou dans son comité catholique.

On en est venu à demander la formation d'une ligue catholique dans laquelle chacun prendra l'engagement de ne rien acheter à un marchand qui ne sera pas pratiquant, de ne jamais donner de travail à un ouvrier qui aura assisté à un enterrement civil.

Un journal recommande aujourd'hui d'aller siffler, fût-elle excellente, une pièce de comédie, parce que les auteurs sont des libres-penseurs.

La guerre religieuse est dans les esprits. Si l'on n'y prend garde, elle sera bientôt dans les faits.

JUNIUS.

## LE BANQUET DU 22 SEPTEMBRE

Un grand banquet, qui avait réuni plus de cinq cents personnes, a été donné le 22 septembre au soir, avenue de Saint-Mandé, pour fêter l'anniversaire de la proclamation de la première République.

La place d'honneur avait été donnée par acclamation à M. Louis Blanc, qui avait à sa droite et à sa gauche M. Charles Blanc et Mme Charles Blanc; M. Voitier, organisateur du banquet et M. Panaieff, ingénieur et publiciste russe.

Plusieurs discours ont été prononcés, le premier par M. Louis Blanc, les autres par MM. Ernest Hamel, Maillart et Panaieff.

Voici les principaux passages du discours de M. Louis Blanc.

« Mes chers concitoyens,

Dans la soirée du 21 septembre, à l'heure où je parle, voici ce qui eut lieu au Temple, donné pour prison à Louis XVI :

Le dauphin ayant besoin de rideaux et de couvertures pour son lit, à cause du froid qui commençait à se faire sentir, et Cléry, valet de chambre du jeune prince, en ayant écrit la demande en ces termes : Le roi demande pour son fils, etc., Destournelles, alors de garde auprès de lui, l'avertit qu'il ne devait plus désormais mentionner un titre aboli par la volonté du peuple.

Et, en effet, à ce moment-là, il n'y avait plus de roi. La Convention venait d'abolir la royauté.

Et toutefois le désir de renverser la royauté ne dut son intensité ni à une appréciation théorique des vices du gouvernement royal, ni même au souvenir des abus qui le condamnaient; ce qui rendit ce désir violent, ce qui bientôt le rendit irrésistible, ce fut la nécessité de sauver la patrie, sans laisser périr la liberté.

Qu'on se reporte au mois de juillet 1792. Les deux cours germaniques s'étaient liguées contre nous, et l'impératrice de Russie adhéra à leur alliance offensive. Les Prussiens s'avançaient sur trois colonnes; celle de la Silésie, celle de l'armée des Marches et celle de la Westphalie. Une armée autrichienne se dirigeait vers le Rhin. Plus de vingt mille émigrés avaient pris les armes, non pour se préserver de la Révolution, mais pour l'écraser. Toute l'Allemagne des cercles s'embrassait. Bouillé donnait la main à Brunswick; la désertion donnait la main à l'invasion. Luckner, qui, à la tête de notre armée de nord, avait envahi les Pays-Bas, reculait tout à coup, sur un ordre venu de la cour et écrit de la main du roi.

A l'intérieur, le danger n'était pas moindre. Dans le département de l'Ardèche, les royalistes se soule-

vaient. L'esprit de révolte soufflait sur la Bretagne. Les directoires de département envoyaient des protestations factieuses. La situation se présentait partout sombre, terrible.

Et quel moyen d'en sortir, si l'on n'abolissait pas la royauté ?

Est-ce que ce n'était pas la cause de la royauté que plaidaient tous les ennemis de la Révolution ?

Est-ce que ce n'était pas pour rétablir en France une royauté faite à l'image de celles qui trônaient à Vienne et à Berlin que la Prusse et l'Autriche avaient uni leurs colères et mêlé leurs drapeaux ?

L'abolition de la royauté était donc la suprême nécessité du moment.

Je n'examinerai pas la question de savoir si la Convention, en jugeant Louis XVI, n'aurait pas bien fait de tenir compte des mille influences néfastes auxquelles fut livré ce faible esprit: préjugés résultant d'une éducation pitoyable, orgueil héréditaire, ascendant d'un entourage corrupteur, tout ce qui était de nature à égarer un homme qui, se croyant maître de la France, ne fut jamais maître de lui-même. Ce sont là de graves considérations sans doute, et très philosophiques; mais pour qu'on pût les invoquer avec équité en faveur des coupables d'en haut, il faudrait que le bénéfice n'en eût pas toujours été refusé aux coupables d'en bas.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'en 1792 Vergniaud prononça le mot de la situation, lorsque, dans son célèbre discours du 3 juillet, il s'écria: "Tous les maux qu'on s'efforce d'accumuler sur nos têtes, tous ceux que nous avons à redouter, c'est le nom seul du roi qui en est le prétexte ou la cause."

L'Europe était monarchique. Pas de famille souveraine, en Europe, qui ne tint à la famille de Louis XVI par des liens d'alliance ou de parenté. Supprimer la royauté en France, c'était la menacer partout; c'était substituer à une politique qui avait duré des siècles et fait jusqu'alors aux peuples leurs destinées, une politique entièrement nouvelle; c'était saper par la base le système européen; c'était plus qu'affronter une guerre longue et sanglante: c'était mettre le feu au monde.

La perspective d'un pareil embrasement était si effrayante, qu'il y eût un moment d'hésitation. Les Républicains, avant de frapper se recueillirent. Fallait-il abandonner tout espoir de torcer Louis XVI à s'incliner devant la liberté? N'y avait-il pas de milieu entre le renverser et le subir? Une adresse présentée, dans le courant du mois de juillet à l'assemblée législative par un de ses membres, assurément peu suspect d'aimer la monarchie, disait: "Vous pouvez encore, sire, sauvez la patrie et avec elle votre couronne. Osez vouloir."

Mais Louis XVI pouvait-il oser? Pouvait-il vouloir?

Ce furent nos ennemis qui se chargèrent de prouver à la France que son salut dépendait de la chute du trône.

Jusqu'au 28 juillet 1792, c'est-à-dire jusqu'au jour où l'on connut à Paris le manifeste du duc de Brunswick, l'élan de la France avait eu un caractère moins politique que patriotique. S'il avait suffi d'un premier appel pour enfanter des légions de combattants; si les routes s'étaient couvertes de fédérés; si l'on avait vu des villages entiers partir; si l'on avait vu le paysan donner son dernier écu et les mères donner leur dernier enfant; si, à Paris, les enrôlements volontaires du 22 juillet avaient fourni matière à des scènes d'enthousiasme vraiment sublimes, tout cela venait d'un sentiment qu'exprimaient ces mots: "Citoyens, la patrie est en danger!" Et le danger, ce n'était encore, aux yeux de la plupart que l'ennemi s'avançant à pas pressés. Re-

pousser l'étranger, défendre le territoire, telle était, en ce moment-là, l'idée dominante. Celle de chercher le salut de la patrie dans le renversement du trône n'apparaissait guère qu'à travers un nuage.

Comment la France fut-elle amenée à bien comprendre que, si elle voulait échapper aux périls qui l'enveloppaient, il y avait pour elle nécessité absolue d'écarter le péril qui expliquait et avait engendré tous les autres ?

Cette nécessité, le manifeste du duc de Brunswick la mit en pleine lumière. Quand on y lut que les alliés marchaient pour rendre au roi son pouvoir; que les habitants qui oseraient se défendre seraient punis sur-le-champ *comme rebelles*; que leurs maisons seraient démolies ou brûlées, et que, si le château était forcé ou insulté, les princes en tireraient une vengeance à jamais mémorable en livrant Paris à une subversion totale...., oh! alors, force fut à chacun de comprendre que la vie de la royauté, telle que les princes alliés prétendaient nous l'imposer, c'était la mort de la France telle que la Révolution l'avait faite.

À la vérité, les princes daignaient lui promettre, à cette France mutinée, qu'ils obtiendraient son pardon à condition "qu'elle reviendrait à son ancienne fidélité;" en d'autres termes, à condition qu'elle se repentirait du crime d'avoir voulu être libre, à condition qu'elle abjurerait, avec l'humilité qui convient aux grands coupables, le culte de la justice; à condition que, renonçant à vivre debout, elle se hâterait de rendre au roi son pouvoir absolu, aux prêtres leur domination, aux nobles leurs privilèges, aux courtisans la fortune publique, leur proie.

Mais quoi! renier la révolution; s'humilier à ce point; mentir à ce point; consentir à l'anéantissement d'une œuvre à laquelle tant de hautes intelligences avaient travaillé: perdre en un jour le prix d'un siècle de sacrifices et de combat; après avoir éveillé chez tous les peuples l'esprit de liberté, les jeter dans un découragement mortel, et réduire le plus merveilleux enfantement de l'histoire à n'être plus, aux yeux du monde étonné, qu'un avortement ridicule!... Au manifeste de Brunswick, il n'y avait qu'une réponse possible: la *Marseillaise*! Aux menaces des rois, il n'y avait qu'une réponse possible: la République!

C'est pourquoi, dans la séance du 21 septembre 1792, la Convention qui, ce jour-là, s'assemblait pour la première fois, rendit à l'unanimité, sur la proposition de Collot-d'Herbois, énergiquement formulée par l'abbé Grégoire, le fameux décret qu'on sait: "La Convention nationale décrète: La royauté est abolie en France."

Qu'arrive-t-il ensuite? Hélas! il est trop vrai que la Révolution fut condamnée par la rage de ses ennemis à se montrer terrible, il est trop vrai que le premier Empire, la Restauration, le règne de Louis-Philippe, le second Empire ont été de longs et douloureux entr'actes dans le drame de la liberté à conquérir, et qu'aujourd'hui encore la République ne vit chez nous qu'habillée de vêtements qui ne sont pas les siens. Mais ce qui suffit pour prouver sa toute puissance et nous répondre de son triomphe final, ce qu'il faut rappeler sans cesse, ce que je tenais à rappeler surtout dans un jour tel que celui-ci, c'est que la République fut le salut de la patrie, le jour où il devint manifeste que la patrie ne pouvait être sauvée qu'à force de prodiges.

Comment se détendre d'un sentiment d'inexprimable surprise lorsqu'on rapproche du décret qui, le 11 juillet 1792, avait déclaré la patrie en danger, celui qui, le 4 juillet 1793, fut voté en ces termes: "Ordre aux garnisons étrangères de Condé, de Valenciennes et de

Quesnoy de se rendre à discrétion. Vingt-quatre heures après cette sommation, elles ne seront pas admises à capituler et seront passées au fil de l'épée." Quelle étonnante série de victoires n'avait-il pas fallu pour que la France s'élevât, en quelques mois, de la situation qu'avaient caractérisée ces mots lugubres: "Citoyens, la patrie est en danger," à la situation qui lui inspira la pensée et lui donna le pouvoir d'envoyer ses ordres à la victoire, avec certitude d'être obéie!

Condamner l'ennemi à mort par décret, s'il hésitait à se reconnaître vaincu d'avance! Jamais rien de pareil ne s'était vu dans le monde. Où la convention puisa-t-elle la force de justifier par le succès cet orgueil titanique? Où puisa-t-elle l'exaltation sans exemple qui lui dicta des décrets tels que celui-ci: "L'anniversaire de l'établissement de la République approche. La Convention décrète qu'avant ce jour le fort de Bellegarde aura été emporté." Quel autre enthousiasme que l'enthousiasme républicain aurait pu faire tout à coup d'une nation qui avait paru à la veille de mourir la plus vivante nation de la terre.

Oui, mes chers concitoyens, si jamais la France vit clairement combien est intime le lien qui existe entre l'idée de République et l'idée de Patrie, ce fut pendant les jours mémorables de ce banquet ranime le souvenir.

Et quoi de plus naturel? Est-ce que le mot République, comme la patrie, n'embrasse pas l'universalité des intérêts d'un peuple?

Aussi, voyez avec quelle confiance, on pourrait dire instinctive, la France s'est ralliée autour de la République toutes les fois qu'elle s'est vue au fond d'un abîme. C'est ce qu'elle avait fait en septembre 1792, au moment où elle était menacée par tous les rois ligués contre elle, et c'est ce qu'elle fit, après le désastre de Sedan, lorsque ce grand cri: "La patrie est en danger!" vint se mêler cet autre grand cri: Vive la République!"

## LE TRAVAIL DES FEMMES A PHILADELPHIE

On a eu à Philadelphie l'ingénieuse idée de rassembler dans un endroit spécial les travaux respectifs des femmes du monde entier. Le *XIXe Siècle* donne les détails suivants de ces travaux:

"L'Espagne et ses colonies y exposent de belles dentelles, des broderies de soie, de curieux objets de Santiago, chapeaux, portemonnaie orné d'une image brodée en soie représentant l'Annonciation, et faits par les élèves de l'École normale d'institutrices; de curieux vêtements faits par de jeunes Indiennes et ornés de pierres et de perles, provenant des Philippines."

Le travail le plus important des femmes dans ces colonies est celui des cigares, Manille emploie 25,000 femmes dans cinq grandes usines; leur salaire est de 25 à 30 cents (soit 1 fr. 50) par mille; selon leur habileté, elles gagnent de 8 à 15 dollars par mois.

Dans la partie suédoise figurent des groupes très bien faits de paysans en costume national, et qu'entoure constamment la foule. Parmi les nombreux spécimens d'ouvrages de femmes, sont des étoffes de laine brune, brodées en couleurs voyantes, et qui ont plutôt l'apparence d'objets orientaux que de produits du Nord.

Il y a de belles dentelles et surtout des ouvrages rappelant l'ancienne mode du Nord, travail patronné et encouragé par une société qui s'est fondée en 1874 pour développer l'industrie des travaux féminins sur la base du goût natal. Cette société a pleinement réussi à appliquer aux usages modernes d'anciens modes de travail et procure de l'ouvrage à beaucoup de femmes.

La sculpture sur bois est un travail très répandu parmi la population féminine en Norvège. Il y a également à l'Exposition plusieurs spécimens de médailles frappées à la monnaie de Stockholm, et gravées par une femme, qui a succédé à son père dans l'emploi de graveur du gouvernement. Je ne pense pas qu'un autre exemple existe d'une telle position occupée par une femme.

La Suède nous montre les œuvres de femmes employées dans une foule de professions, gravure, cartes, lithographie, xilographie, photographie. Un certain nombre, paraît-il, sont dentistes, chirurgiens, employés de banques d'assurances, de chemins de fer; beaucoup sont dans les affaires commerciales, quelques unes comme propriétaires de grands établissements industriels.

Une grande quantité de peintures, de desseins, d'ouvrages à la main de toutes sortes tapissent les murs. Ici, une dame expose un nouveau poêle breveté: là une autre explique le fonctionnement de sa machine à laver la vaisselle; ailleurs, c'est un lit formant commode, armoire, que sais-je encore! une autre femme assise devant une petite machine fait courir ses doigts avec agilité sur des touches, et écrit par ce moyen avec une rapidité très grande, en caractères d'imprimerie, tout ce qu'on veut lui dicter. Le mécanisme de cet appareil est assez intéressant; outre les leviers qui viennent appliquer chaque lettre contre le papier, il y a un mouvement de translation de la feuille qui espace convenablement les lettres et les mots, et un mouvement dans un sens rectangulaire pour faire avancer le papier après la fin de chaque ligne. Une personne exercée peut écrire, paraît-il, 80 à 100 mots par minute.

Dans la partie brésilienne abondent les ouvrages de crochet, de broderie; il y a en outre des fleurs artificielles en plumes faites avec beaucoup d'adresse.

Le nombre des inventions provenant de femmes est trop considérable pour que j'essaie même de vous en donner la liste. Pourtant quelques-unes méritent, je crois, d'être citées, par exemple: le matelas de sauvetage, qui a été approuvé par la chambre des inspecteurs de steamboats aux E.-U.; des appareils électriques exposés par deux femmes-médecins, une machine à coudre, encore un appareil de sauvetage en caoutchouc, se gonflant seul en une demi-minute, un métier à tisser les tapis qu'on voit fonctionner, des fers à repasser perfectionnés, etc., etc.

Des dents artificielles très bien faites sont exposées par une femme, dentiste régulièrement diplômée, de l'important collège de Philadelphie. L'exposition de l'institution des Aveugles de New-York, qui représente le travail d'une quarantaine de pensionnaires, étonne par le nombre et la variété des ouvrages qui ont pu être créés sans le secours des yeux par des mains patientes et habiles, broderies, ouvrages au crochet, fleurs en cire, travaux exécutés à la machine à coudre et à broder."

## LES RECOLTES DE 1876 EN FRANCE

Un hiver précoce, froid, long; un mauvais printemps; un été assez court, sec et chaud, telles ont été les conditions de température des récoltes de 1876. Aussi les craintes sur leurs résultats ont-elles été persistantes; elle ne sont pas encore dissipées. Pour servir de l'expression caractéristique de nos cultivateurs, l'année a été au plus haut point "jalouse," ce qui veut dire extrêmement inégale. Tel canton a une très abondante récolte; tel autre est maltraité. Il en est ainsi dans toute la France et à peu près dans toute l'Europe. Bien qu'il soit difficile de dresser aujourd'hui des statistiques complètes, on commence toutefois à posséder assez de renseignements pour être à même de se faire une idée à peu près exacte de l'ensemble des récoltes.

Cette jalousie, cette inégalité dans les résultats indique tout de suite qu'il ne faut pas compter sur une année extraordinaire, ni même sur une année vraiment bonne. Les excédants comblent les déficits; on aura une année moyenne. L'honorable ministre de l'agriculture ajoute: une bonne année moyenne. Peut-être est-il dans le vrai; mais personne n'en a encore la certitude.

Les seigles ont été favorisés. Ils ont vigoureusement résisté aux grands froids; ils ont fourni de bons rendements. Déjà les exportations considérables que la France fait d'habitude sont en voie de s'accomplir.

De mêmes les orges. Elles ont été fort blanches, belles et abondantes.

Mais les avoines laissent beaucoup à désirer; leur qualité est si médiocre qu'elles ont subi une baisse assez sensible. Toutefois, les avoines de printemps, qui ne sont pas partout coupées, profitent des pluies de ces jours derniers.

La récolte du froment se caractérise par la diminution des gerbes; la médiocrité du rendement et l'extrême beauté du grain; cette beauté est telle qu'elle a mérité aux blés nouveaux une plus-value de 3 à 4 fr. par 100 kilogr. sur les blés vieux. Le poids est en moyenne de 80 par hecto, parfois de 86; mais cette supériorité du pain ne compense pas le déficit des gerbes et du rendement: elle l'atténue, sans pouvoir nous permettre d'espérer que la production totale puisse dépasser 86 à 88 millions d'hectolitres, soit une assez bonne année moyenne.

Il faut pour la consommation du pays 72 millions d'hectolitres: 15 pour les semences, 7 environ pour l'industrie et ce qui est inévitablement exporté ensemble 95 millions.

Il y aura donc un certain déficit: mais il faut compter ici avec deux éléments qui rétablissent et au-delà la balance:

1e Les importations par Marseille et même celles par le Havre, car les Etats-Unis ont maintenant des froments à exporter; ces importations représentent toujours une moyenne normale de 4 à 5 millions d'hectolitres. Même en 1874, année d'une si grande production, la France a importé des blés.

2e. Les excédants des années précédentes, le ministre de l'agriculture les a évalués à 6 millions d'hectolitres. Nous avons tout lieu de penser que ce chiffre est d'une grande insuffisance. Sans parler, comme certaines personnes, de 40 millions d'hectolitres, nous n'hésitons pas à dire que l'excédant dépasse plutôt 15 millions d'hectolitres qu'il ne lui est inférieur.

En somme, en portant la récolte à 88 millions d'hectolitres, les réserves à 15; on voit que la France peut faire face sans embarras à tous ses besoins, y compris sa moyenne d'exportation, et que grâce aux importations normales de Marseille, il existera encore en 1877 un stock pour l'année suivante.

La France n'est pas aussi bien traitée qu'en 1874 et 1875; elle n'a pas toutefois à se plaindre, d'autant plus que les excellentes pluies de ces derniers jours ont fait un bien extraordinaire aux dernières avoines, aux maïs, aux pommes de terre et surtout, aux betteraves et à la vigne.

La vigne a tenu, comme toujours, tête au soleil, elle a même prospéré et s'est refaite des brouillards glacés du printemps. Le raisin a beaucoup grossi depuis quelques jours, on compte sur une récolte tardive, mais ordinaire, peut-être de bonne qualité,

Ainsi, l'année sera plutôt bonne que mauvaise.

En Europe, l'Angleterre et l'Allemagne du Nord auront des déficits sérieux, mais la Russie méridionale, la Hongrie et les Etats-Unis combleront facilement les vides.

Les appréhensions qu'on a pu avoir en avril et mai dernier sont, par suite, sans fondement aujourd'hui. Les prix l'indiquent sur tous les marchés.

La seule recommandation à faire aux agriculteurs, qui nous font ainsi sentir l'importance de leur fonction économique, c'est de ne pas restreindre, d'augmenter au contraire, cette année, leurs emblavures; on pense qu'ils les ont amoindries l'automne dernier. Ils craignent une diminution des prix. Les prix se sont soutenus partout. La liberté d'importation et d'exportation a donné aux prix une fixité et un taux que l'échelle mobile ne leur a jamais assurés.

Il est vrai que les agriculteurs peuvent répondre que plus on sème, plus il faut des engrais. Or nous avons encore l'heureuse idée d'imposer aux engrais d'assez lourds droits d'entrée. Les emblavures sont en raison directe des engrais dont l'agriculture dispose, et en raison inverse des impôts qu'on prélève sur les engrais.

Nous comptons bien que l'entrée en franchise de tous les engrais sera une des premières réformes de nos tarifs. Guanos, phosphates, superphosphates, cendres, os, vieux chiffons, tout cela—c'est du pain.

### DON CARLOS A PARIS

On lit dans la *République Française* :

“ L'Univers a eu “ l'honneur de présenter ses hommages ” à l'auguste don Carlos que nous avons l'avantage de posséder actuellement dans nos murs, après une absence qui a été fort pénible à la population parisienne.

“ Sa Majesté ” (le reporter clérical en a plein la bouche) a daigné donner quelques détails sur son “ expédition ” dans l'Amérique du Nord, pays peu connu avant lui, et que les petites gens désignent quelquefois sous le nom d'Etats-Unis. Il a fait connaître de curieux épisodes, des détails précieux, des sentiments et des vues dont on présentera, par la voie de la presse, une petite esquisse au public.

Cet intéressant personnage, qui serait bien certainement aux galères s'il n'était prince, a montré ensuite à l'Univers les drapeaux de ses bataillons, qu'il garde comme des reliques (il y a bien de quoi!), et sur la remarque que ces drapeaux étaient roulés et qu'il seraient bien mieux arrangés en trophées de salon, il daigna répondre: “ Ils ne sont que pliés.”

En d'autres termes, nous recommencerons à la première occasion favorable nos glorieuses expéditions contre les diligences, nos incendies, nos massacres et nos pillages. Pour le moment le prince se repose, il s'instruit par les voyages, il dépense noblement le fruit du travail de ses bandes. Mais quand sa caisse commencera à se sécher, quand il aura des billets en souffrance, il ira refaire du butin dans le nord de l'Espagne, ou du moins il y enverra ses coupe-jarrets, en se tenant, suivant sa coutume, à plusieurs lieues des coups de fusil, pour conserver un père à ses sujets.

Il faut bien vivre! et pour un prince il n'y a pas de sot métier.

### ENTRECHATS

Un correspondant de Philadelphie a vu un vieux quaker, âgé de quatrevingts ans et connu pour son avarice légendaire.

La veille de la fête du centenaire, sa servante lui disait :

—Voyons, Monsieur, faites-vous faire un habit neuf pour la cérémonie de demain.

Le vieillard regarda longuement sa redingote, hésita un instant, puis prenant un parti :

—Ma foi non, dit-il, pas pour ce centenaire-ci!

\*\*\*

—Qu'est-ce qu'un intime?

—Un autre soi-même, dont on tolère les qualités, à la condition qu'il nous passe nos défauts.

\*\*\*

Une jolie façon de dire qu'on est tombé de cheval :

—Avant-hier, racontait G. . . . je faisais mon tour de Bois, quand tout d'un coup le cheval, qui était lancé au galop, s'arrêta : mais moi, je continuai comme si de rien n'était.

### LE MANCHOT, LE VOLEUR ET L'ANE.

Assis sur un baudet, un soir, à Castellane,  
Un manchot fut surpris par un lâche agresseur,  
Et dut laisser sa bête aux mains du détresseur.

Moralité.

Faute d'un poing, Martin perdit son âne.

\*\*\*

Un vieux monsieur, qui a les enfants en adoration, s'amusa à faire causer un bambin.

Tout en parlant, l'enfant jouait avec la montre du vieillard.

—A qui donc sera-t-elle, ta montre, quand tu mourras? lui demanda-t-il.

—A mon fils; est-ce que tu l'aurais voulue?

—Oh! oui!

—Mais je ne pourrai pas te la donner quand je serai mort.

—Eh bien! si tu veux, je viendrai un peu avant!

\*\*\*

—Un mot fort plaisant du *Charivari* :

On causait, et l'on critiquait les trop nombreuses imperfections de la nature humaine.

—Que voulez-vous! intervint X. . . . au moment où Dieu créa l'homme, les sciences étaient si peu avancées!

\*\*\*

—Une princesse russe causait avec un paysan père de douze enfants, mais qui en avait perdu plusieurs.

—Puisque vous en avez eu douze, lui dit la princesse en forme de consolation, il vous en reste bien encore assez!

—Vous avez dix doigts aux mains, madame; si vous en perdiez un, pensez-vous que ceux que vous garderiez vous consoleraient de la perte de celui qui vous manquerait?

\*\*\*

—Un habitant de Toulon et un Italien sont en train de se raconter les merveilles de leurs patries respectives.

—Ici, d'abord, fait le Provençal, nous avons comme curiosité l'écho surprenant qui répète jusqu'à trente syllabes de suite.

—Belle affaire, répond l'Italien; au théâtre de Milan c'est bien autre chose: on y joue les *Huguenots* la veille et l'on va les entendre le lendemain, pendant qu'on joue *Robert le Diable*, ce qui fait qu'on voit une pièce en même temps qu'on en entend une autre!

\*\*\*

—La facétie va bien avec la gastronomie. Témoin ce quatrain de M. L. de Fos, une des belles fourchettes de l'Auvergne :

Dans un repas de corps, un certain hobereau  
De nos lois demandait quelle était la meilleure.  
“ La meilleure des lois, lui répondit sur l'heure  
Un vieux gourmand, ici, mon cher, c'est l'aloyau.”

### NOUVELLES DIVERSES

Nous accusons réception du *Tableau des bureaux d'enregistrement de la Province de Québec*. Ce tableau dressé, dans les deux langues, par M. E. C. Glackmeyer, député-régistrateur, est indispensable à tous les hommes d'affaires. Le tableau est arrangé par ordre alphabétique et l'on y trouve à première vue le nom du bureau que l'on cherche. Ce travail fait honneur à l'auteur, et la typographie en est parfaite.

La commission mixte anglo-française chargée d'arrêter les bases de la convention internationale qui réglera l'exploitation du futur tunnel entre la France et l'Angleterre, a terminé son rapport; la reine a ordonné le dépôt, sur la table du Parlement, du projet de traité en question.

D'après ce projet, la nationalité du tunnel sera divisée entre la France et l'Angleterre, au milieu de la distance comptée à partir de la marée basse. Toutes les compagnies de chemins de fer anglais et français ont été admises à s'en servir. Une commission internationale inspectera et règlera le tunnel, et ses règlements seront soumis à l'approbation des deux gouvernements.

La concession du tunnel à la compagnie sera faite pour une durée de quatre-vingt-dix ans. A compter de la trentième année à partir de l'ouverture du trafic, chacun des deux gouvernements

pourra acheter la portion du chemin de fer souterrain affectée à son territoire, en basant l'indemnité sur le chiffre des recettes.

L'un et l'autre gouvernement pourra, s'il le juge nécessaire pour sa sûreté, suspendre l'exploitation du tunnel, le détruire ou l'inonder, sans être tenu de donner d'indemnité en argent à d'autres qu'à ses propres sujets : mais dans ce cas, la compagnie sera indemnisée par une prolongation de concession.

Les travaux de défense seront à la charge de la compagnie.

Un recensement qui vient d'être fait dernièrement dans les bibliothèques de Paris a produit les statistiques suivantes :

La bibliothèque de l'Arsenal possède 200,000 volumes et 8,000 manuscrits ; celle de la Sorbonne 80,000 volumes ; la Bibliothèque nationale 1 million 70,090 volumes, 80,000 manuscrits, 1 million de gravures et de cartes et 120,000 médailles ; la Bibliothèque Mazarine, 200,000 volumes, 400,000 manuscrits ou reliefs de monuments pélasges venant de Grèce, d'Italie et de l'Asie Mineure ; la Bibliothèque Sainte-Geneviève 160,000 volumes et 35,000 manuscrits.

L'ensemble s'élève à un total de 2,325,090 volumes.

Sa Grandeur Mgr. Lafèche est arrivée de son voyage de Rome dimanche, par le *Polynesian*.

Vendredi de la semaine dernière a eu lieu, à Québec, la séance publique donnée à l'occasion du concours d'éloquence ouvert par l'Institut Canadien de Québec.

Sa Grandeur Mgr. l'archevêque Taschereau, M. le Grand Vicaire Cazeau, M. le Principal de l'École Normale, MM. les abbés Sexton, Morois, Gosselin, Langis, etc., etc., l'hon. M. Garneau, l'hon. M. M. Jhiot, l'hon. M. Chauveau, M. H. Taschereau étaient présents.

On sait que le sujet offert au concours était *Christophe Colomb*.

Le prix a été décerné à M. Onésime Fortier, de St. Jean de l'Île d'Orléans et la mention honorable accordée à M. Auguste Charbonneau, étudiant en droit de Montréal.

La ville d'Aix, dans le Midi de la France, va fêter le deux millième anniversaire de sa fondation. Deux mille ans ! Que de grands Etats seraient embarrassés de fournir d'aussi vieux parchemins de noblesse ! En 1417, par exemple, au moment où le premier des Hohenzollern s'établit dans la marche de Brandebourg et où la Prusse n'était encore qu'un tout petit électoral, lande stérile, ravagée et ensanglantée par les guerres féodales, Aix comptait près de quinze cents ans d'existence, et comme ses sœurs, les belles et rieuses villes provençales, elle était depuis longtemps le foyer d'une civilisation supérieure.

Le monde des astronomes est dans la joie ; le monde des mathématiciens dans la félicité.

*Vulcain*, la neuvième grande planète, est découverte, ou du moins retrouvée. Telle est la nouvelle qui nous parvient de Zurich en Suisse.

Deux astronomes éminents de cette ville, M. Porro et M. Wolf, viennent d'apercevoir, dans le voisinage du soleil, un astre qui, entrevu une première fois par un médecin français, avait joué aux observatoires officiels le mauvais tour de se dérober, pendant dix-sept ans, à tous les regards.

**UN NOUVEL OBJET DE TOILETTE.**—Savez-vous qu'outre sa patte destinée à enlever la poudre de riz, le lièvre possédait encore une autre propriété fort appréciée dans la toilette féminine ?

Le sang de cet animal donne au teint un éclat tout particulier, et les dames romaines, qui, on le sait, étaient très fortes sur le chapitre de la coquetterie, connaissaient parfaitement cette recette, qu'elles employaient fréquemment.

## POÉSIE

### LA POMME

Je n'aime pas la pomme  
Et ne sais trop pourquoi ;  
C'est un bon fruit en somme,  
Qu'on goûte assez, ma foi ;  
On a raison : Pour moi  
Je n'aime pas la pomme.

Mon grand oncle—un bonhomme—  
En a plein son verger,  
Mais il est économe ;  
Pour les lui ménager  
Je n'en veux point manger :  
Je n'aime pas la pomme

Si nous en croyons Rome,  
Un de ces fruits maudits  
Perdit le premier homme,  
Que ne m'a-t-il commis  
Sa place au paradis ?  
Je n'aime pas la pomme.

Quelqu'un que je ne nomme  
Dont les cheveux sont gris,  
Me dit tout bas : jeune homme,  
Vous changerez d'avis.  
—Bah ! vous croyez ?... Tant pis ;  
Je n'aime pas la pomme.

Ah ! si vous saviez comme  
Le monde est entêté,  
On me presse, on m'assomme....  
—En avez-vous mangé ?—  
Jamais, dis-je irrité,  
Je n'aime pas la pomme.

Pourtant d'un gentilhomme  
La femme un soir me dit :  
—De parler je vous somme,  
Quel est le meilleur fruit ?  
Je réponds interdit ;  
—Je n'aime pas la pomme.

Vous n'aimez pas la pomme ?  
J'ai mal entendu..... Quoi.....  
Vous ne ?..... Seriez-vous comme ?.....  
Elle leva sur moi,  
Ses grands yeux, et..... ma foi.....  
Depuis j'aime la pomme.

A. EHRARD.

## AVIS

Ceux de nos abonnés qui ne conservent pas la série du *RÉVEIL* nous obligeraient beaucoup en nous envoyant le numéro 7.

**Traductions et écritures en general**

Nous désirons faire savoir au public que nous avons annexé au bureau du *Reveil* un bureau spécial pour la traduction et la rédaction de toutes pièces, documents, circulaires, prospectus, annonces..... que les hommes de profession, les industriels, les commerçants, et en général toutes personnes mêlées aux affaires désireraient faire imprimer.

Le besoin d'un bureau de ce genre se fait vivement sentir, et l'on y a spécialement attiré notre attention. Quiconque en effet se donnera la peine de lire les pièces ou documents auxquels nous faisons allusion, soit dans les journaux, soit sur feuilles détachées, admettra que ce besoin est réel et qu'il peut donner ample besogne à faire. Généralement, les circulaires, annonces, etc., sont écrites dans une langue inconnue et c'est à grand, peine qu'on parvient même à les deviner; cette publicité essentielle au commerce et à l'industrie est absolument dédaignée; on croit avoir tout fait lorsqu'on a indiqué le nom, l'adresse et le genre d'occupation accompagnés de détails qui, loin de préciser, tournent le plus souvent en grotesques et barbares réclames, sans profit pour la personne qui veut attirer l'attention du public.

Pour être un bon traducteur, il faut une connaissance sérieuse et une longue habitude des langues; les employés que l'administration du *Reveil* s'est attachés pour cet objet donnent à cet égard les meilleurs garanties, et c'est sans crainte que nous convions tous les hommes de profession et d'affaires à venir en faire l'expérience.

**Avis aux Connaisseurs et aux Amateurs de Vins purs.**

**J. B. CARTWRIGHT & CIE**

No. 416, RUE ST. PAUL,  
SEULS AGENTS DE QUETTON ST. GEORGE & CIE  
MARCHANDS DE VINS  
LENGUENCE [France.]

Ces Vins sont d'une pureté absolue. L'acheteur reçoit une garantie à cet effet par écrit ou sous forme d'analyse.

VENTE A LA BOUTEILLE OU AU GALLON  
416, RUE ST. PAUL, 416

PROVINCE DE QUÉBEC, } ACTE DE FAILLITE DE 1869.  
DISTRICT DE MONTRÉAL. } En Cour Supérieure.

*In Re.*

LOUIS FORTIN, tant individuellement que comme ayant fait affaires en société avec Edouard Lauzon,

FAILLI.

Le seizième jour de Novembre prochain, le soussigné fera application à la Cour pour en obtenir sa décharge sous le dit acte.

LOUIS FORTIN,  
par LONGPRE & DUGAS,

Ses Procureurs *ad litem*.

Montréal, 30 Septembre 1876.

On trouvera en vente au bureau du *Reveil* le deuxième volume des CHRONIQUES de M. Ruies. Aussi, Brochures et Pamphlets par le même auteur. Série complète du *Reveil*.

Liste des Dépôts où se vend **LE REVEIL** :

MONTRÉAL.

- J. M. CARRON, 501, Rue Craig.
- S. E. RIVARD, 625 Rue Craig.
- F. E. CRAFTON, 740, Rue Craig.
- J. T. HENDERSON, 67, Rue St. Laurent.
- J. B. JACQUES, 213, Rue des Seigneurs.
- RICHARD RENAUD, 10, Carré Chabouilles.
- F. X. MICHAUD, 180, Rue St. Joseph.
- LE CAPPELAIN HERBERT, 238, Rue St. Joseph.
- JOHN FISHER & CO., 125, Rue St. Francois Xavier.
- MURRAY & CO., 387, Rue Notre-Dame.
- WM. DRYSDALE & CO., 232, Rue St. Jacques.

QUÉBEC.

- C. E. HOLIWELL & CO., 10, Rue Buade, Haute Ville.
- M. MILLER & SON, 59, Rue St. Pierre, Basse Ville.

**PROGRES!**

NOUVEAUX MAGASINS DE

**CHAUSSURES**

No. 260, Rue St. Joseph, 260,

Vis-à-vis chez Frs. Laflamme, boulanger,

No. 60, Rue du Pont, 60,  
ST. ROCH.

**M. GEO. BINET**

Désire informer ses amis et le public en général qu'il a en mains un assortiment considérable de

Chaussures Fines et de Travail

De la plus grande élégance et de la première qualité qu'il vendra A TRÈS-BON MARCHÉ.

Il est aussi prêt à recevoir des COMMANDES pour des ouvrages des toutes descriptions dont il garantira la solidité, vu qu'il emploie, pour la confection de ses chaussures

*Les meilleurs matériaux et les meilleurs ouvriers;*

Le tout sous la surveillance de M. C. BINET, père, autrefois de la société CAMPBELL & BINET, du faubourg St. Jean.

Les chaussures suivantes seront toujours en mains, telles que: BOTTINES DE PRUNELLE, pour Dames, Filles et Enfants; BOTTES, SOULIERS et CONGRESS de travail, pour Hommes et Garçons;

CHAUSSURES FINES pour tous les goûts.

Une visite est respectueusement sollicitée.

GEO. BINET.

Québec, 9 sept. 1876.—4m.

**JACQUES AUGER**

SYNDIC OFFICIEL,

RUE ST. PIERRE,

BASSE-VILLE,

QUÉBEC.

BATISSE STADACONA.

**W. M. McDONALD,**  
 Nos. 56 et 58  
 RUES COUILLARD ET ST. JEAN,  
 HAUTE-VILLE, QUEBEC

*Spécialité d'ouvrages en peinture faits à la campagne.*

M. McDonald désire attirer l'attention des personnes de la campagne au sujet des travaux en peinture qu'elles ont à faire faire.  
 M. McDonald a constamment une trentaine d'hommes expérimentés et très-habiles employés à ce genre d'ouvrage, dans différentes paroisses, etc., etc.  
 M. McDonald prie les résidents de la campagne de bien vouloir lui faire une visite avant de faire exécuter leurs commandes par des personnes sans expérience, et qui ignorent les nouveaux styles qui peuvent être introduits tous les jours.

**IMPORTATEUR ET MARCHAND**

DE  
**TAPISSERIES, PEINTURES, HUILES, VITRES, MASTIC, VERNIS, PINCEAUX, ETC., ETC.**

M. McDonald saisit la présente occasion pour annoncer à ses pratiques de la ville qu'ayant à son emploi des ouvriers des plus expérimentés, il est prêt à exécuter toutes les commandes, telles que: Peinture de maisons et d'enseignes, simple et décorative; Peinture à Fresque, Tapissage, Vitrage et tout ce qui concerne cette branche de commerce, le tout fait dans le dernier goût, sous le plus délai et à court des conditions libérales.

**W. M. McDONALD,**  
 Peintre

2 sept. 1876.

**EMILE JACOT,**  
 IMPORTATEUR DE  **Montres & Bijoux Fins**  
 ARGENTERIE ET PENDULES,

*No. 37, Rue de la Couronne,*  
 ST. ROCH, QUEBEC

M. EMILE JACOT prévient ses nombreuses pratiques et le public en général qu'il vient de recevoir d'Europe un assortiment considérable de Montres en or et en argent, bijouteries de toutes sortes, etc., etc., qu'il vendra à des prix réduits.

AGENT POUR LES CÉLÈBRES

LUNETTES BREVETÉES DE BLACK.

27 mai, 1876.—2 m.

**J. & W. REID**  
*No. 40 RUE ST. PAUL*  
**QUEBEC**

Manufacturiers de Papier-Fentre pour le lambrissage des maisons et pour mettre sous les tapis.

Papier goudronné pour couvertures de maisons  
 Papier à envelopper, Gris, Brun, Drabe et Manilla de toutes grandeurs et de toutes qualités

Sacs de papier faits à la machine, pour épicerie et nouveautés, de toute qualité et de toute dimension

Livres blancs, pour comptes ou mémoires, grands ou petits, faits sur commande, dans le plus court délai.

**IMPORTATEURS ET MARCHANDS**

De Papier à écrire, d'Enveloppes, de Plumes et d'Encre

*Enfin de toutes sortes de Papeteries.*

Le tout au plus bas prix, soit en gros, soit en détail.

Tapiisseries, en gros seulement.

**J. & W. REID.**

27 mai, 1876.—4f.

**VIN DE QUININE**  
 DE  
**CAMPBELL.**

Le célèbre tonique fortifiant qui guérit :

La perte d'appétit,  
 Les dépressions morales,  
 La dyspepsie,  
 La débilité, etc., etc.,

DEFIEZ-VOUS DES

**CONTREFAÇONS À BON MARCHÉ**

QUI NE CONTIENNENT

*NI QUININE,*  
*NI SHERRY.*

Le seul Vin de Quinine véritable est celui de

**CAMPBELL.**

Nous n'avons rien à faire avec les imitations à bon marché et sans valeur.

En vente chez M. G. Mountain, T. LeDroit, J. B. Z. Du-beau et Gingras & Langlois, à Québec

3 juin, 1876.—6m.

**LE REVEIL**  
 JOURNAL HEBDOMADAIRE  
 PARAIT LE SAMEDI

BUREAUX, 19, PLACE D'ARMES, MONTREAL

Abonnements pour le Canada

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois. Il n'y a pas de frais de poste.

Pour l'année.....\$3.00  
 Pour quatre mois..... 1.00

Abonnements pour les Etats-Unis et l'Europe.

Pour l'année.....\$3.50  
 Pour quatre mois..... 1.25

**ANNONCES.**

(PAS PLUS DE SIX LIGNES.)

Pour 1 mois ..... \$0.75  
 Pour 3 mois ..... 2.00  
 Pour 6 mois ..... 3.00  
 Pour l'année ..... 4.00  
 Chaque ligne additionnelle ..... 0.10

Imprimé et publié par A. Buies, propriétaire et rédacteur-en-chef, 19, Place d'Armes, Montréal